

Laissons Faire

Revue mensuelle de l'Institut Coppet

Numéro 35 ~ Septembre 2019

Institut Coppet

Laissons Faire

revue mensuelle de l'Institut Coppet

Rédacteur en chef : Benoît Malbranque

Comité d'honneur :

Christian Michel, entrepreneur, essayiste, président de Libertarian International, directeur de l'International Society for Individual Liberty (ISIL)

Robert Leroux, docteur en sciences sociales, professeur à l'Université d'Ottawa.

Gérard Minart, journaliste et essayiste, ancien rédacteur en chef à La Voix du Nord. Auteur de biographies de F. Bastiat, J.-B. Say, G. de Molinari et J. Rueff.

David Hart, historien des idées, directeur du projet Online Library of Liberty (OLL) pour le Liberty Fund à Indianapolis aux USA.

Mathieu Laine, entrepreneur, éditorialiste au Point et au Figaro, professeur affilié à Sciences-Po.

Philippe Nemo, professeur de philosophie politique et sociale à l'ESCP-Europe (École Supérieure de Commerce de Paris), essayiste et historien des idées politiques.

Alain Laurent, philosophe, essayiste et directeur des collections « Bibliothèque classique de la liberté » et « Penseurs de la liberté » aux éditions des Belles Lettres.

Frédéric Sautet, docteur en économie, ancien professeur à New York University et à George Mason, il enseigne désormais à la Catholic University of America.

Emmanuel Martin, docteur en économie, responsable du projet d'Atlas network « Libre Afrique » et directeur de l'Institute for Economic Studies – Europe (IES).

Guido Hülsmann, docteur en économie, professeur à l'université d'Angers et Senior Fellow au Mises Institute à Auburn (USA).

Cécile Philippe, docteur en économie, directrice de l'Institut économique Molinari.

Henri Lepage, membre de la Société du Mont-Pèlerin, fondateur de l'Institut Turgot.

Thierry Afschrift, spécialiste de droit fiscal, avocat au Barreau de Bruxelles, Anvers et Madrid, et professeur ordinaire à l'Université Libre de Bruxelles.

Laissons Faire

Publication mensuelle de l'Institut Coppet

www.institutcoppet.org

35^{ème} Numéro ~ Septembre 2019



*Nouveaux documents sur l'école libérale française
à l'aube de la Révolution de février 1848*

Sommaire :

Correspondance inédite de Gilbert Guillaumin avec P.-J. Proudhon.	5
Dossier. — Alphonse de Lamartine, ami ou ennemi des libre-échangistes français ?	26
Le libéralisme et l'enseignement de l'économie en France : le cas Joseph Garnier (1847), d'après des document inédits.	44
Recension critique : Douglas Moggach & Gareth S. Jones (éd.), <i>The 1848 Revolutions and European Political Thought</i> , Cambridge University Press, 2018 (avec une attention particulière accordée à la contribution portant sur « Lamartine, the Girondins and 1848 », par Jonathan Beecher.	48

Correspondance inédite

entre Gilbert Guillaumin, éditeur, et Pierre-Joseph Proudhon

Sur la base des manuscrits du Fonds Proudhon conservé à la bibliothèque municipale de Besançon

Voici pour la première fois publiée la correspondance entre Gilbert Guillaumin, le grand éditeur des libéraux français du XIXe siècle, et Proudhon, dont il publia plusieurs écrits entre 1846 et 1848. Cette correspondance exceptionnelle permet de mieux comprendre la personnalité et la mission de ce héros méconnu de l'école libérale française, qui disait, dans l'une des lettres que nous publions :

« Dans la lutte qui se prépare entre le socialisme et l'économie politique, la neutralité ne m'est pas permise ; mon commerce d'édition est acquis à mes amis. C'est peut-être un tort commercialement parlant, mais il m'est impossible de ne pas subir l'influence de mes idées et de mes opinions, quelques bornées qu'elles soient. C'est autant pour moi une affaire de sympathie qu'une affaire de commerce. »

Sommaire

- I. Pierre-Joseph Proudhon à Gilbert Guillaumin, 15 août 1844
- II. Pierre-Joseph Proudhon à Gilbert Guillaumin, 4 avril 1846
- III. Gilbert Guillaumin à Pierre-Joseph Proudhon, 13 avril 1846
- IV. Gilbert Guillaumin à Pierre-Joseph Proudhon, 27 avril 1846
- V. Pierre-Joseph Proudhon à Gilbert Guillaumin, 18 mai 1846
- VI. Gilbert Guillaumin à Pierre-Joseph Proudhon, 16 août 1846
- VII. Pierre-Joseph Proudhon à Gilbert Guillaumin, 29 août 1846 (fragment)
- VIII. Gilbert Guillaumin à Pierre-Joseph Proudhon, 26 septembre 1846
- IX. Pierre-Joseph Proudhon à Gilbert Guillaumin, 29 septembre 1846 (fragment)
- X. Gilbert Guillaumin à Pierre-Joseph Proudhon, 20 octobre 1846
- XI. Pierre-Joseph Proudhon à Gilbert Guillaumin, 31 octobre 1846 (fragment)
- XII. Pierre-Joseph Proudhon à Gilbert Guillaumin, 7 novembre 1846
- XIII. Gilbert Guillaumin à Pierre-Joseph Proudhon, 17 novembre 1846
- XIV. Pierre-Joseph Proudhon à Gilbert Guillaumin, 21 novembre 1846
- XV. Gilbert Guillaumin à Pierre-Joseph Proudhon, 19 mars 1847
- XVI. Gilbert Guillaumin à Pierre-Joseph Proudhon, 22 mars (1847?)
- XVII. Pierre-Joseph Proudhon à Gilbert Guillaumin, 19 septembre 1847
- XVIII. Gilbert Guillaumin à Pierre-Joseph Proudhon, 25 septembre 1847
- XIX. M. Fleury, de la part de la librairie Guillaumin et Cie, à Pierre-Joseph Proudhon, 12 mars 1848
- XX. Gilbert Guillaumin à Pierre-Joseph Proudhon, 22 mai 1848
- XXI. Gilbert Guillaumin à Pierre-Joseph Proudhon, 3 février 1849
- XXII. Gilbert Guillaumin à Pierre-Joseph Proudhon, 5 juin 1849

XXIII. Gilbert Guillaumin à Pierre-Joseph Proudhon, 20 novembre 1849

XXIV. Gilbert Guillaumin à Pierre-Joseph Proudhon, 11 janvier 1853, avec une annexe imprimée

I.

Pierre-Joseph Proudhon à Gilbert Guillaumin, 15 août 1844

[*Correspondance de P.J.- Proudhon*, Paris, 1875, vol. II, p. 138-143]

Lyon, 15 août 1844.

À M. GUILLAUMAIN, LIBRAIRE.

Je vous avais promis d'aller vous voir avant mon départ de la capitale ; un ordre de ma maison m'a fait partir si précipitamment qu'il ne m'a pas été possible de tenir ma promesse. Aujourd'hui, je viens vous proposer de renouer le fil de l'entretien. Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire, je m'occupe d'un travail dont le but essentiel est d'appliquer les principes connus et admis, les lois désormais irréfragables de l'Économie politique, à la solution de quelques-unes des questions sociales qui sont à l'ordre du jour, ainsi qu'à l'examen de notre système constitutionnel et de nos codes. Vous sentez, monsieur, que je n'ai ni ne puis avoir la prétention de réformer seul tout cela ; il y a de la besogne pour cent économistes travaillant de concert. Il s'agit seulement d'ouvrir la route et de faire un premier pas.

Par une coïncidence singulière et que je désirerais ne pas laisser échapper, l'Académie des sciences morales et politiques a posé une série de questions qui, bien considérées, étudiées dans leur profondeur, embrassent toutes les grandes divisions et tout l'ensemble de la science. L'Académie a fait plus, elle a invité les concurrents à exposer hardiment leurs idées et à se lancer sans crainte dans le champ de la spéculation. Je ne vous dirai point, Monsieur Guillaumin, que j'ai le projet de concourir et encore moins d'abuser de la permission ; d'une part, je n'arriverai plus à temps pour le concours, et quant au reste je n'ai nullement la pensée de faire une plaisanterie de si mauvais goût. Mais il me semble utile de constater par une réponse originale, libre de toute complaisance intéressée et digne, la tendance innovatrice qui saisit l'Académie elle-même, c'est-à-dire le corps le plus éminemment conservateur de l'État.

Rassurez-vous, au surplus, sur le fond et la forme de mon livre, et puisque mes antécédents trop connus vous commanderaient peut-être de prendre vis-à-vis de moi des précautions, je dois vous dire qu'ayant à soulever des questions de plus en plus scabreuses je me renfermerai exclusivement dans les limites de la science, n'accordant rien à l'exposition oratoire que ce qui découlera directement des prémisses économiques.

Afin de donner de l'unité à un ouvrage, qui traitera les problèmes en apparence les plus étrangers l'un à l'autre, j'ai dû creuser plus avant qu'on ne l'avait fait peut-être les profondeurs de l'Économie, et chercher la loi générale qui gouverne toute la science, et partant la société elle-même. Ceci est la partie spéculative ou métaphysique, en un mot : le lien synthétique de toutes mes idées.

Rien encore, dans ce que j'ai publié jusqu'ici, ne peut vous donner l'idée de ce que je vais faire ; quelques allusions jetées çà et là sont de trop faibles indices pour que mes lecteurs en aient pu saisir toute la portée. Il s'agit d'une loi supérieure, loi de la nature et de notre entendement, qui rend également raison de l'ordre et du désordre, de ce que nous appelons *bien* comme de ce que nous qualifions *mal*, d'une loi qui explique l'utilité providentielle de l'usurpation, de la tyrannie, de l'esclavage, du paupérisme et de toutes les catastrophes et perturbations des sociétés, et qui nous découvre le mystère de cette alchimie divine, comme dit je ne sais plus quel économiste, par laquelle le mal tourne toujours à bien dans le monde.

Tel est, dans ses termes les plus généraux, le plan de mon livre, pour la publication duquel je souhaiterais, Monsieur Guillaumin, m'entendre avec vous. Le développement des idées et la froideur de la doctrine m'obligent à renoncer, pour cette fois, à mes habitudes de publications populaires et à bon marché ; mon manuscrit ne fournira pas moins de 600 ou 800 pages in-8. Au surplus, je m'efforcerai tant que je pourrai de me réduire et d'être court.

Maintenant, Monsieur Guillaumin, permettez-moi de vous dire un mot des conditions. D'abord, bien que vous soyez l'éditeur officiel de tous les ouvrages d'Économie politique qui paraissent en France, j'entends avoir la liberté de mes opinions, quelque différentes qu'elles puissent être de MM. Dunoyer, Rossi, Troplong, etc., etc. — J'entends, de plus, user largement, sauf le respect dû aux personnes et les égards que méritent les positions et les talents reconnus, du droit de réfutation et de critique.

Pouvez-vous, Monsieur Guillaumin, me garantir cette double franchise ? De mon côté, je promets, et je ne devrais pas avoir besoin de vous le dire, d'y mettre la forme la plus polie, la plus académique possible. Grâce à vous, Monsieur Guillaumin, et à l'obligeance de M. Garnier, je puis presque regarder comme mes confrères et mes amis bon nombre de ceux que j'aurai à citer ; n'avons-nous pas mangé ensemble le pain et le sel ? comme dit le Bédouin. *Item*, vous n'ignorez pas, Monsieur Guillaumin, que je suis très médiocre catholique et encore plus mauvais dynastique ; c'est-à-dire que, sauf toujours le respect des consciences et des personnes, sauf la tolérance que nous nous devons tous, dans ce siècle où rien n'est démontré, où tout est mis en doute, j'ai suivi, par tempérament ou conviction, il n'importe, et jusqu'au bout la route du libre examen ouverte par Descartes, et le dogme de la souveraineté du peuple ouvert par Rousseau. — Je sais à quoi je suis tenu pour ne faire poursuivre ni mon libraire ni moi-même, et je ne suis pas plus amoureux que vous du martyre ; mais, ces réserves faites, aurai-je mon franc-parler sur tout cela ?... Au reste, qui pourrait vous retenir ? Libraire, vous n'entendez ni approuver ni désapprouver le contenu des livres que vous mettez en vente, et l'on conçoit très bien que dans l'intérêt de la science, comme dans celui de votre commerce, vous deveniez éditeur de doctrines quelquefois très diverses.

Voilà, Monsieur Guillaumin, quelles sont mes conditions préliminaires ; pour le reste, vous en userez avec moi comme avec mes autres confrères en Économie politique. J'espère que vous me trouverez très accommodant, si ce n'est que, vivant aujourd'hui de mon travail, je préférerais du comptant et peut-être une avance, à de plus beaux avantages éventuels.

J'ai déjà accumulé une grande quantité de matériaux ; mon plan est fait, mes cadres sont tracés, mes démonstrations faites ; je n'ai plus besoin que d'un mois de lecture environ, après quoi je suis en mesure de fournir du manuscrit sans discontinuer. Je désirerais fort que cette publication pût avoir lieu en février ou mars prochain ; pour

cela j'aurais besoin d'y travailler exclusivement dès le mois de septembre ou d'octobre. Le temps que me laissent mes fonctions de commis ne me permet pas d'aller assez vite.

J'ai lu avec un très grand plaisir presque tous les numéros de votre Revue depuis son apparition.

Je crois que cette publication vous fera honneur et vous rapportera tôt ou tard de beaux bénéfices.

Il faudrait désespérer du public si de semblables publications ne fussent pas soutenues. Pour ma part, j'ai beaucoup profité à cette lecture, en ce sens que j'ai pu juger de l'état où en est la science, et du chemin qu'ont fait, souvent à son insu, les écrivains qui s'en occupent.

Les excellents matériaux dont la Revue abonde, les notices que l'on y trouve, ne sont pas non plus à dédaigner ; c'est de l'érudition tout acquise, et pour un homme qui étudie l'Économie politique dans l'atelier, sur la rivière ou au comptoir, les comptes rendus des savants sont une bonne fortune. Mais Messieurs vos rédacteurs tremblent d'avancer ; l'avenir est à eux évidemment, puisqu'il est à la science ; et cet avenir, ils n'osent l'envisager, ils ne peuvent se résoudre à aller au-devant de lui. Ils sont sur la route qui y mène, le visage tourné du bon côté, et parfois on croirait qu'ils ferment volontairement les yeux, crainte de vertige, et qu'ils se renversent en arrière, de peur de tomber en avant.

C'est là-dessus que je me propose de les interroger, de les sommer même, sauf à eux de ne pas répondre. C'est avec plaisir, Monsieur Guillemin, que je recevrais de votre part une invitation au travail ; et, si cet essai tournait à votre satisfaction, je pourrais peut-être vous proposer toute une suite d'affaires. Recevez, Monsieur, avec l'assurance de ma parfaite considération, mes salutations sincères.

P.-J. Proudhon

Lyon, Quai Sainte-Marie-des-Chênes, 28.

II.

Pierre-Joseph Proudhon à Gilbert Guillaumin, 4 avril 1846

[*Correspondance de P.-J. Proudhon*, op. cit., p. 194-195]

Paris, 4 avril 1846.

À M. GUILLAUMIN

Monsieur Guillaumin, j'effacerai ou modifierai à votre satisfaction le passage qui vous chagrine. Mais il me semble que la forme conditionnelle dans laquelle je me suis exprimé, devait vous faire voir que je ne calomnie pas, puisqu'évidemment je ne crois pas moi-même à l'accusation de connivence ou trahison que je soulève ; j'ai voulu faire sentir aux économistes le côté impolitique et dangereux de leur conduite dans une question où, suivant moi, ils ont tous les torts, d'abord celui de se tromper mathématiquement ; ensuite, celui de l'inopportunité, enfin celui de la maladresse.

Je regrette que vous ayez pu l'entendre autrement, et que la vivacité de mes expressions vous ait, pour ainsi dire, médusé à ce point. Au surplus, je profiterai de votre avertissement ; car, comme je vous l'ai dit mainte et mainte fois, personne n'est

plus convaincu que moi de la probité, de l'honneur et des lumières de MM. les économistes que j'ai eu l'occasion de rencontrer, notamment de ceux que je nomme dans mon livre. Je vous renouvelle cette déclaration par écrit, afin qu'elle vous serve au besoin, consentant à ce que vous me dénonciez vous-même comme calomniateur et fourbe, si, après avoir lu mon livre d'un bout à l'autre, il existe un seul économiste qui ait à se plaindre. Je vous serais même obligé, après l'impression, d'en faire faire une lecture spéciale dans cette vue. Je vous salue cordialement.

P.-J. Proudhon

III.

Gilbert Guillaumin à Pierre-Joseph Proudhon, 13 avril 1846

[Archives Proudhon, Besançon, Ms 2956, f° 167-168. — Sur papier à entête
Librairie Guillaumin. Adressé à Monsieur Proudhon, rue Mazarine, Paris.]

Paris le 13 avril 1846

Monsieur Proudhon à Paris

Nous ne sommes pas tout à fait d'accord sur un point essentiel de ma proposition. En vous offrant mille francs, pour une édition à mille exemplaires, de vos deux volumes sur les *contradictions économiques*, je n'ai pas dit ni entendu dire que ce fut un acompte sur votre part éventuelle de bénéfice ; c'est le prix que je prétends payer cette première édition *à mes risques et périls*.

S'il n'en était pas ainsi, il faudrait stipuler que si l'ouvrage ne donne pas un bénéfice égal à deux mille francs, soit mille francs pour chacun de nous deux, vous aurez à me rembourser la différence entre le produit et les mille francs que je dois vous régler. La proposition que je vous ai faite, est à mon avis plus avantageuse pour vous, que si vous deviez attendre le partage des bénéfices et courir les risques et les chances de perte, de mévente, et supporter les comptes d'intérêt et autre frais auxquels vous seriez assujettis par cette espèce d'association en participation.

Le temps me manque pour entrer dans de plus grands développements que d'ailleurs je crois inutiles, car avec votre profonde sagacité et votre pénétration vous comprendrez.

Il n'y a nulle différence sur les autres clauses, qui sortent que,

Les frais de la publicité sont à ma charge ainsi que ceux de propagande ;

Que l'ouvrage entier ne dépassera pas soixante feuilles ;

Que les mille francs pour prix de cette première édition seront réglés en quatre billets payables de trois mois en trois mois, à partir du jour de la mise en vente ;

Que vingt-cinq exemplaires vous seront remis gratis.

Quant à l'annonce à faire sur la couverture de l'ouvrage, depuis autre article, je n'en voulais pas faire une condition du marché. Je vous ai dit que même sans demande de votre part je l'eusse fait avec plaisir. Vous l'avez demandé, une fois de plus, mais je désire que ce soit considéré comme une affaire d'obligeance, ainsi que placer le dépôt de cet ouvrage, dépôt que j'accepte. Il faut cependant ajouter qu'il est essentiel sur tout cela que votre livre ne vienne pas me brouiller avec mes amis, car dans ce cas on verrait à ce que cesse la mise en vente d'un quelconque de vos autres ouvrages, jointe à la fabrication des contradictions.

Je regrette beaucoup que le manque de temps ne me permette pas d'aller vous voir chez vous un peu plus longuement. Si votre départ était différé faite le moi savoir.

Veuillez agréer mes cordiales salutations,
M. Guillaumin

IV.

Gilbert Guillaumin à Pierre-Joseph Proudhon, 27 avril 1846

[Archives Proudhon, Besançon, Ms 2956, f° 169-170. — Sur papier à entête Librairie Guillaumin. Adressé à Monsieur Proudhon, quai Sainte Marie au Chênes, Lyon.]

Paris, le 27 avril 1846

Monsieur Proudhon à Lyon

Je répondrai successivement à tous les paragraphes de notre lettre du 21 courant et j'espère que nous serons promptement d'accord.

Vous affirmez positivement dès votre commencement que je vous ai toujours promis de vous traiter comme tous les auteurs que j'édite, c'est-à-dire de vous donner la moitié du bénéfice. Je vous ai dit alors la chose du monde la plus fausse et la plus absurde. D'abord autant d'auteurs, autant de traités différents ; ensuite il s'en faut de beaucoup que je partage avec tous la moitié du bénéfice. Il faudrait supposer qu'ils partagent aussi la perte, le cas arrivant.

Vous vous trompez beaucoup sur la remise que j'accorde aux libraires qui sont d'ailleurs assez faibles acheteurs et l'opinion de M. Garnier que vous invoquez n'a pas la moindre valeur sur ce point. Je vous ferai certifier par lui-même, quand vous le désirerez, en lui montrant mes registres, que sur le prix net de 11 francs dont vous parlez, j'accorde douze treizième, ce qui met chaque exemplaire à 9 livres 43 centimes, et que ce prix réduit est susceptible d'un acompte de 3 et 4% pour ceux qui payent comptant, ou d'être réglé à six et huit mois pour la France et à vingt-et-un pour l'étranger. C'est donc tout au plus si chaque exemplaire me rentre à 9 francs. Encore faut-il supposer, supposition par trop gratuite, qu'il n'y aura pas de perte. Or l'année qui vient de s'écouler est là pour témoigner de la nécessité de faire entrer cette éventualité en ligne de compte. J'ai eu à rembourser 7 500 francs dont je ne retirerai pas dix pour cent.

Dans le compte de dépenses que vous-même avez dressé, vous sortez l'intérêt de l'argent dépensé pour un an. Mais croyez-vous, mon cher Monsieur Proudhon, que l'édition entière d'un livre, même d'un livre de vous, s'épuise facilement en une année ? N'avez-vous pas déjà eu l'exemple du contraire ? Il faut donc ajouter à ce compte l'intérêt pour *au moins* deux ou trois ans et doter à mille francs au plus bas, ce que d'autant coûte les avances. Je ne dépense jamais moins de mille à douze cents francs pour tout ouvrage en deux volumes in-8°. C'est d'ailleurs le meilleur moyen pour écouler promptement un livre, surtout quand ce livre a de la valeur. Mais je ne lis pas cependant sans surprise dans votre lettre que je suis convenu de ne pas vous faire attendre l'épuisement de cette première édition. Est-ce qu'il est en mon pouvoir de faire de telles choses ? Ce serait trop heureux que cela dépende de ma volonté.

Vous n'avez pas compté dans le compte des dépenses, le frais du papier et de l'impression des deux couvertures, ni celui du patinage. C'est encore 100 à 120 fr. à ajouter.

En définitive il serait infiniment plus juste de ne calculer la valeur de chaque exemplaire pour moi, déduction faite de toutes les chances les chances de perte, qu'à 8 francs seulement. C'est à ce prix que je partage, une fois mes frais couverts, avec l'auteur des *Études sur l'Angleterre*, et autres qui ne reçoivent que lorsqu'il y a bénéfice.

Refaites votre calcul d'après toutes ces explications et je souscris au chiffre que vous en ferez ressortir.

En ce qui touche le mode de paiement des deux mille francs proposés, je ne trouve rien que de fort ordinaire et fort en usage, mais je suis surpris que vous me reprochiez d'avoir appelé cela une *avance* (c'est moi qui souligne le mot ainsi). Je n'ai pas prononcé ce mot dans ma lettre ! Je ne puis m'expliquer ce que vous me dites à ce sujet. Au lieu du terme moyen de six mois que je vous demande pour m'acquitter de ce mille francs, je vous payerais volontiers et avec bonheur en espèces dès l'espoir de la mise en vente, si j'étais capable. Ce n'est pas autant par spéculation que je vous ai proposé ce mode de règlement. Et il peut vous être agréable que le premier quart soit payé beaucoup plus tôt. Je consens à ce que ce soit dans le mois qui finira la fabrication et si je ne puis dans les premiers huit jours.

Le temps va me manquer pour vous répondre sur deux autres points de votre lettre. Ce sera pour une autre fois, mais dès à présent je veux vous rappeler qu'il me semble d'avis de songer qu'il faudrait environ 60 à 75 livres en plus. Deux mille ne suffisent pas à beaucoup près pour les exemplaires qui vous seront donnés et pour ceux qui seront donnés aux journaux. C'est à prendre en considération.

Je vous prie d'agréer mes très cordiales salutations,
G. Guillaumin.

P. S. La permission pour le transport des épreuves est demandée et accordée. La première vous sera envoyée directement et vous voudrez bien me les renvoyer.

V.

Pierre-Joseph Proudhon à Gilbert Guillaumin, 18 mai 1846

[*Correspondance de P.-J. Proudhon*, op. cit., p. 203-205]

À M. GUILLAUMIN

M. Guillaumin, je tiens la promesse que je vous ai faite sur le passage qui commence sur la feuille 6, et voici la rédaction que je vous propose, et qui rend toute ma pensée, auparavant exprimée d'une manière un peu rude :

« Car tout adversaire que je sois des économistes, tout intéressé que l'on me suppose à ruiner le crédit de leurs théories, je regarderais comme une calamité pour la science, que l'une des grandes écoles qui la divisent, disons même qui l'honorent, s'exposât de gâité de cœur, et par un mouvement de fausse générosité, à passer dans notre susceptible pays pour l'agent secret de notre éternelle rivale. »

Voilà ce que j'avais pensé, et que dans l'ardeur d'un premier jet j'avais exprimé d'une manière qui laissait douter, si j'accusais ou n'accusais pas directement les éco-nomistes.

Je ferai une correction analogue à la note qui vous chagrine, maintenant invariablement ma pensée, mais retranchant du discours tout ce qu'il pourrait avoir de personnel.

Je vous le répète, M. Guillaumin, mes sentiments à l'égard des hommes sont tels que je vous les ai maintes fois exprimés ; mais telle est la difficulté, l'extrême déli-catesse des matières que nous traitons, qu'à chaque instant on est exposé à faire retomber involontairement sur les *intentions* des personnes ce que l'on n'entend repro-cher qu'à leurs *idées*. Non seulement donc j'accueille volontiers vos représentations, mais je proteste contre toute supposition contraire que l'on faisait à mon égard, et je la regarde même comme une injure.

Je vais vous faire adresser de Besançon un petit ballot de brochures, ainsi que nous en sommes convenus ; une douzaine ou deux de chacune.

Le retard dont vous vous plaignez était inévitable. Sans compter l'éloignement où je suis, et qui ne permet plus aux épreuves d'aller et venir en vingt-quatre heures, j'étais tellement épuisé à mon départ de Paris, que j'en éprouvais des éblouissements. J'ai eu une petite maladie d'yeux qui m'a condamné au repos pendant plus de huit jours ; je vais reprendre ma mise au net, et puis nous irons de l'avant. Si l'imprimeur avait de la lettre assez pour huit feuilles, nous irions aussi vite que par le passé, c'est-à-dire une feuille tous les deux jours. Quelques lectures nouvelles, quelques conver-sations philosophiques ont achevé de mûrir mon ouvrage ; et j'ose espérer aujourd'hui que vous n'aurez rien perdu pour quelques semaines de retard. La question *malthusienne*, que je dois traiter entre autres, est d'une telle importance, qu'à elle seule elle peut faire la fortune d'un écrit. Je n'ai point la prétention de l'épuiser, mais je crois que je l'agrandirai. *Malthus* est tout à fait un écrivain de mon goût et un beau caractère ; il a fait comme A. Smith, ce qu'il a pu ; il mérite notre estime et notre respect. Malthus serait charmé je crois du petit commentaire que je lui prépare. Smith, Say, Malthus, ces trois noms renferment toute la grande période économique. — Ceux qui les ont précédés n'ont guère fait que du mysticisme ; ceux qui les suivront n'auront qu'à conclure ; et croyez-moi, ce n'est pas chose facile. Vous vous obstinez à ne voir dans mon livre qu'une espèce de satire de l'Économie politique ; vous serez tout surpris quand en fin de compte, sauf quelques explications qu'il appartient à notre siècle d'obtenir, vous n'y verrez au fond que son apothéose. Jusque-là je puis vous paraître un *hâbleur*. Je vous pardonne cette opinion téméraire, et ne vous en présente pas moins mes salutations cordiales.

P.-S. — Je vous remercie de votre dernier envoi de feuilles. — Je vous rappellerai en même temps, monsieur Guillaumin, qu'il me serait souverainement désagréable que mon ouvrage fût communiqué à qui que ce soit avant la publication. Mon jeune patron, M. Gauthier, ayant commis à l'égard des premières feuilles une indiscretion de cette nature, j'ai eu le désagrément de voir mon livre annoncé dans la *Gazette de Trèves*, par je ne sais qui. Le redressement ensuite a été encore plus faux.

Silence donc ! je vous en supplie ; je tiens à cela par-dessus tout.

VI.

Gilbert Guillaumin à Pierre-Joseph Proudhon, 16 août 1846

[Archives Proudhon, Besançon, Ms 2956, f° 171. — Sur papier simple.
Adressé à Monsieur Proudhon, quai Sainte Marie au Chênes, Lyon.]

Paris, 16 août 1846

Mon cher Monsieur Proudhon,

L'imprimeur appelle mon attention sur un passage de votre livre, page 329 du tome 2. Ce passage est fort dangereux, il ne peut subsister excepté pour nous exposer à des désagréments que je veux éviter d'une manière absolue. Je suis surpris après tout ce que vous m'avez dit ou écrit à ce sujet que vous écriviez dans votre livre que Louis-Philippe sera le dernier roi des Français.

Veillez bien faire les corrections nécessaires avant de donner le bon à tirer de cette feuille. L'audace de votre plume me fait peur et j'en suis presque à regretter de n'avoir su prendre sur moi de lire toutes les épreuves, mais j'ai si peu de temps.

Tâchez de m'envoyer promptement la fin de la copie. Avant peu de jours ce que j'ai de texte sera entièrement absorbé.

Je suis votre bien dévoué,

G. Guillaumin

VII.

Pierre-Joseph Proudhon à Gilbert Guillaumin, 29 août 1846

Fragment¹

[Sainte-Beuve, *P.-J. Proudhon : sa vie et sa correspondance, 1838-1848*, éd. 1947, p. 250]

... J'ai supprimé, comme vous le demandiez, les mots qui vous faisaient peine relativement à S. M. Louis-Philippe. Ces mots ne faisaient que résumer un aperçu philosophique qui ne se pouvait saisir que par une lecture suivie de l'ouvrage : vous y avez vu une menace révolutionnaire ; je n'ai rien à reprocher à un homme qui cherche sa sûreté. Je sais que vous préféreriez de beaucoup, à l'indépendance de mon langage, un style plus contourné, plus académique, et des façons plus obséquieuses ; mais, pour cela, il eût fallu me donner plus de foi aux institutions, plus d'estime de nos mœurs, plus de considération pour les hommes. Ces conditions faisant défaut, je ne connais plus que l'impitoyable justice de ma conscience, et je voudrais un style d'enfer pour flageller tout ce qui me semble faux et immoral.

Malgré mes défauts, que d'autres prendront pour des qualités, j'espère que mon livre ne fera pas honte à votre librairie, et sur ce, je vous prie d'accélérer l'impression...

¹ Une partie des lettres de Proudhon à Guillaumin furent communiquées à Sainte-Beuve pour le travail qu'il préparait et qu'il livrerait dans la *Revue contemporaine* (octobre, novembre, décembre 1865). Il s'en expliqua dans une note : « Les lettres d'affaires adressées à l'éditeur, M. Guillaumin, et qui contiennent des parties inGarnier avec l'agrément de Mlles Guillaumin ». (Sainte-Beuve, *P.-J. Proudhon*, op. cit., p. 244)

VIII.

Gilbert Guillaumin à Pierre-Joseph Proudhon, 26 septembre 1846

[Archives Proudhon, Besançon, Ms 2956, f° 173-174. — Sur papier simple.
Adressé à Monsieur Proudhon, quai Sainte Marie au Chênes, Lyon.]

Paris, 26 septembre 1846

Mon cher Monsieur Proudhon,

Encore un port de lettre que je suis obligé de vous faire payer, mais je ne peux trouver mauvais que vous la traitez de force majeure et vouloir profiter du bénéfice des lois de septembre qui me ne permettent pas d'administrer la preuve de fait de la faculté avouée. Dans ce passage en question, page 489, c'est bien la *personne* qui est attaquée et non seulement les idées. Il peut être fort dangereux de le laisser subsister et si vous croyez que je m'effraye à tort, prenez l'avis d'un avocat parmi vos amis.

Du reste vous avancez beaucoup vers la fin et si vous renvoyez de suite les dernières épreuves nous pourrons mettre en vente lundi 5 octobre ainsi que je l'annonce dans le *Journal de la Librairie* d'aujourd'hui.

Je ferai mettre sur la couverture du volume 1^{er} la liste de vos ouvrages. Vous avez dû recevoir une épreuve de cette couverture quoique cependant vous ne me l'avez point renvoyée.

Vous aurez à me dire s'il faut vous envoyer des exemplaires et combien ? À quelles personnes à Paris si vous désirez qu'on en remette des exemplaires.

Je vous présente mes cordiales salutations,
G. Guillaumin

P. S. Vous n'indiquez pas le format ni le prix du petit ouvrage que vous annoncez sous presse.

Nous manquons de la Lettre à Blanqui. Nous en manquons la vente presque tous les jours.¹

IX.

Pierre-Joseph Proudhon à Gilbert Guillaumin, 29 septembre 1846

Fragment

[Sainte-Beuve, *P.-J. Proudhon*, op. cit., p. 250-251]

... Le temps approche, monsieur Guillaumin, où un combat à outrance sera livré entre le Socialisme et l'Économie politique ; entre la prohibition et la non-prohibition,

¹ Cette dernière phrase est d'une autre écriture. Elle paraît être de la main de M. Fleury, collaborateur de Guillaumin.

entre la démocratie et la monarchie, etc. Cette bataille ne doit point employer le canon, mais la presse. Vous êtes en position, si vous voulez, de faire de votre magasin le champ de bataille de toutes les idées. Montrez-vous impartial, saisissez les occasions, faites-les naître au besoin, et votre part, dans la révolution qui se prépare, sera une des plus belles. Vous savez quel rôle joua, dans le XVIIIe siècle, l'imprimeur et libraire Panckoucke ; vous pouvez le surpasser de toute la hauteur de notre siècle sur le précédent. Je compte, comme un autre, faire mon devoir dans cette mêlée, et je ne doute pas, monsieur Guillaumin, que nous ne nous entendions toujours, sauf sur les attaques au Gouvernement, à l'égard desquelles je vous abandonne la souveraineté des ciseaux...

X.

Gilbert Guillaumin à Pierre-Joseph Proudhon, 20 octobre 1846

[Archives Proudhon, Besançon, Ms 2956, f° 175. — Sur papier simple.]

Paris, 20 octobre 1846

Monsieur Proudhon à Lyon

Mon cher Monsieur Proudhon

Je vous adresse par la messagerie et avec la présente les 14 exemplaires qui vous reviennent de votre ouvrage sur les *Contradictions économiques*. Je suis très coupable de ne pas l'avoir fait plus tôt et je le regrette beaucoup. C'est par suite de travaux dont je ne puis me rendre compte, car ce matin même je disais encore à M. Defresne, notre associé, que je ne comprenais pas pourquoi vous ne m'avez pas donné d'ordre pour que je vous expédiasse des exemplaires et à l'instant même en relisant votre lettre du 20 octobre je m'aperçois qu'elle se termine précisément sur cet ordre que je m'empresse d'exécuter et que je cherchai toujours dans le prospectus relatif à l'emploi des autres exemplaires.

Je vous envoie aussi sous ce pli mon règlement de 1000 en 4 billets de chacun 250 fr., fin novembre, 15 janvier, fin février et 15 avril prochain. Vous réglerez plus tard ou à votre voyage ici, qu'on dit devoir être très prochain, ce que vous nous devez pour les envois que vous avez faits de vos autres rectificatifs.

Prévost a pris 7/6 exemplaires de votre livre comme vous l'aviez pensé et nous lui avons acheté 13/12 *Lettres à Blanqui* qu'il nous compte au tiers du prix auquel nous devons vendre. Cette douzaine épuisée, nous rayerons cet article de notre catalogue.

Dans la lutte qui se prépare, dites-vous, entre le socialisme et l'économie politique, la neutralité ne m'est pas permise ; mon commerce d'édition est acquis à mes amis. C'est peut-être un tort commercialement parlant, mais il m'est impossible de ne pas subir l'influence de mes idées et de mes opinions, quelques bornées qu'elles soient. C'est autant pour moi une affaire de sympathie qu'une affaire de commerce. Quand je faisais de la politique, il y a de douze à quinze ans, c'était la même chose. Je n'imprimais rien qui fut en opposition directe avec mes opinions et celles des hommes de mon parti. Je n'ambitionne de la gloire de Panckoucke que les millions qu'en a amassés son descendant et que je sais bien susceptibles de venir plutôt par le rôle qu'il a joué que par le mien.

Recevez mes très cordiales salutations,
G. Guillaumin

XI.

Pierre-Joseph Proudhon à Gilbert Guillaumin, 31 octobre 1846

Fragment

[Sainte-Beuve, *P.-J. Proudhon*, op. cit., p. 251-252]

... Je ne puis que déplorer le singulier héroïsme dont vous faites parade... Prenez garde, monsieur Guillaumin, de vous faire gratuitement le confesseur et martyr d'idées auxquelles vous n'entendez rien, et pour lesquelles vos amis les économistes ne sont pas de sûrs garants. La controverse seule, libre, complète, loyale, peut faire passer entre les mains même de leurs adversaires les ouvrages de la secte dont je crains fort que vous ne soyez un jour le bouc émissaire...

XII.

Pierre-Joseph Proudhon à Gilbert Guillaumin, 7 novembre 1846

[*Correspondance de P.-J. Proudhon*, op. cit., p. 224-226]

Lyon, 7 novembre 1846.

À M. GUILLAUMIN

M. Guillaumin, j'ai reçu les 14/12 exemplaires de mon ouvrage, que vous me facturez au prix de 11 fr. 50 l'un, ensemble 138 francs. ¹

J'ai payé pour port du ballot 4 fr. 20, pour chaque exemplaire, dont j'aurai à vous tenir compte. Le surplus du prix de vente servira pour la commission du libraire, et le remboursement de mes avances.

Les deux exemplaires que vous aviez envoyés avaient été d'abord enlevés sans que les libraires s'inquiétassent le moins du monde d'en faire revenir. Vos confrères méritent bien l'éloge que vous faites de leur intelligence. Je vous accuse aussi réception de votre règlement en quatre billets, montant ensemble à 1 000 francs, d'après nos conventions ; vous en êtes convenu, sauf bonne foi.

Vous pouvez remettre au critique dont vous me parlez un exemplaire de chacune de mes publications. C'est le droit de tout critique d'avoir le livre dont il doit rendre compte ; comme c'est son devoir de formuler pour le public, et de motiver son jugement. J'ignore quel est celui de vos rédacteurs qui s'apprête à m'échiner ; mais je compte que votre conseil de rédaction ne me refusera pas la faculté de répliquer, s'il me convient d'en faire usage. Vous me l'avez promis ; la loi me l'accorde, et l'intérêt de

¹ On trouve aux archives de Besançon la facture adressée à Proudhon et datée du 16 décembre 1846 (Ms 2956, f° 178). Cette facture, sur papier à entête avec correction manuscrite : « Guillaumin & cie, Libraires », indique :

Paris, le 16 décembre 1846

Doit Mrs Gautier frères de Lyon

14/12 Proudhon, des Contradictions Économiques 2 vol. 8°

11, 50 138 fr.

la discussion le réclame. Je vous déclare cependant que, si pour faire insérer mes réponses je devais recourir au ministère de l'huissier, je renoncerais à tout.

Je regrette de n'être point d'accord avec vous sur les motifs d'exclusion par lesquels vous prétendez justifier votre spécialité étroite d'éditeur économiste, et je vous dirai tout net que si, dans votre commerce, vous êtes asservi à une loi de proscription, comme un bouquiniste de séminaire, contre tout ce qui peut contrarier les idées de vos patrons, vous n'êtes plus dans les conditions du libre examen, de la presse libre, ni même du libre échange. Il ne s'agit point de déshonorer votre établissement par toutes les rapsodies qu'il peut venir en tête des socialistes de publier, ni de donner cours à de sales pamphlets ; il s'agit, comme j'avais l'honneur de vous le dire dans mon avant-dernière, de faire de votre magasin le champ de bataille des idées sociales, lesquelles sont en train, comme vous pouvez voir, de noyer les idées politiques, mystiques, diplomatiques et philosophiques. D'ici à deux ans, l'Économie politique ou Économie sociale, ou science économique, ou tout ce qu'il vous plaira, sera tout dans l'opinion, et tiendra la tête de l'encyclopédie humaine ; mais cette science est en train de se construire, et, si elle n'est pas faite, on peut déjà en distinguer les belles proportions. Provoquez-donc, autant qu'il est en vous, la lutte des idées ; surtout, tâchez d'avoir pour rédacteurs des hommes d'un esprit plus élevé et plus compréhensif que ceux qui rédigent habituellement votre Revue, et dont le rôle, comme le mien, est d'être combattants, mais non pas juges.

Messieurs les économistes, ne vous en déplaît, ont encore trop de choses à apprendre pour être absolument compétents, même dans leur propre spécialité. Ceci soit dit sans que je veuille aucunement diminuer à vos yeux le mérite de vos amis. Ce n'est pas avec des mots qui ne signifient rien, comme *laissez faire, laissez passer*, qu'on peut aujourd'hui donner satisfaction à des hommes qui demandent : *Que faut-il faire, et par où faut-il passer ?* Je prévois que les socialistes vont s'écrier que j'ai exterminé l'Économie politique, mais que je n'ai pas touché le socialisme du bout du doigt : il en sera de même, mais en sens inverse, des économistes. Si je pouvais faire battre tout le monde, j'aurais obtenu justement le résultat que je me suis proposé : la réconciliation universelle par la contradiction universelle. Mais notre public n'en est pas encore à comprendre cela.

Avez-vous envoyé à mon traducteur Grün, rue du Perche, 7, les feuilles 23 à 34 du deuxième volume ?

Je vous serre la main de tout mon cœur, monsieur Guillaumin.

P.-J. Proudhon

XIII.

Gilbert Guillaumin à Pierre-Joseph Proudhon, 17 novembre 1846

[Archives Proudhon, Besançon, Ms 2956, f° 177. — Sur papier simple. Adressé à Monsieur Proudhon, quai Sainte Marie au Chênes, Lyon.]

Paris, le 17 novembre 1846

Mon cher M. Proudhon

Je profite d'un envoi que je fais à un libraire de Lyon pour vous prier de nous envoyer au plus vite des exemplaires de *Qu'est-ce que la propriété* dont il nous reste plus depuis quelques jours.

Je n'ai pas le temps de vous en dire plus long, j'ajouterai seulement que j'ai une peur horrible de voir le procureur du roi mettre le nez dans un certain chapitre fort irrévérencieux à l'endroit de la Divinité et dont j'étais loin de soupçonner l'existence, n'ayant pas eu le temps de lire les épreuves sauf quatre ou cinq feuilles.

Plusieurs personnes sont étonnées que l'audace de vos propositions n'ait pas encore reçu de résultat plus fâcheux pour moi.

Dieu veuille qu'il en soit ainsi jusqu'au bout.

Mes salutations empressées,

G. Guillaumin

XIV.

Pierre-Joseph Proudhon à Gilbert Guillaumin, 21 novembre 1846

[*Correspondance de P.-J. Proudhon*, op. cit., p. 227-229]

Lyon, 21 novembre 1846.

À M. GUILLAUMIN

Monsieur Guillaumin, je réponds à votre lettre du 17 courant, qui me parvient seulement aujourd'hui. Je suis de plus en plus étonné de la niaiserie des lecteurs dont vous recevez les commérages.

En ce qui concerne la Divinité, je débute dans mon prologue par une hypothèse ; c'est-à-dire que je me pose la question d'examiner si Dieu existe.

Chemin faisant, et instantanément au chapitre VIII, je constate que, si Dieu existe, il n'est pas tel que nous nous le figurons ; mais qu'il nous est *adverse* et *antipathique* ; au chapitre XI, quatrième paragraphe, je détermine plus précisément quelle est l'essence de Dieu, comparativement à la nôtre, et je conclus que la destinée de l'homme sur la terre est une lutte contre Dieu.

Au chapitre XIV, dernière page, derniers paragraphes, je laisse échapper un nouveau doute, celui de l'immortalité, ce qui veut dire pour moi, de la réconciliation de l'homme avec Dieu. Enfin il est assez visible que ces contradictions, ces antipathies, doivent s'entendre en un sens plus élevé, plus philosophique, que la haine d'un républicain pour Louis-Philippe, et qu'il s'agit ici de tout autre chose. L'antagonisme des principes, chez moi, est le fait qui sert à établir la nécessité respective et réciproque des principes ; en sorte que, si Dieu et l'homme sont opposés, ils sont par cela même nécessaires l'un à l'autre, et que leur existence est incomplète à tous deux tant qu'ils ne sont pas réconciliés. Ceci vous doit sembler, je n'en doute pas, fort obscur ; mais je ne puis à cela rien faire, si ce n'est de vous inviter à apprendre la logique. Si je vous parlais algèbre, vous ne me comprendriez pas mieux, et je ne pourrais vous dire qu'une chose, ce serait d'apprendre l'algèbre.

Ne vous effrayez pas du procureur du roi. Je n'insulte personne, aucune classe de la société, aucune religion. J'ai le droit de discuter tous les principes, de les combattre, de les restaurer, etc. ; et si j'ai choisi une forme tout à fait dramatique, cela n'est qu'une affaire de littérature et de goût.

Je pars demain matin pour Besançon, d'où je vous enverrai des exemplaires de mon ouvrage sur la Propriété, dont il ne me reste plus qu'une soixantaine. Prenez-en donc chez Prévot, en attendant.

J'ai reçu le numéro du *Mémorial bordelais* que vous m'avez sans doute adressé, et j'attends la suite avec impatience. Ce M. Brunet est tout à fait réjouissant et honnête de me fournir lui-même les faits qui servent le mieux à démontrer ma thèse. Encore quelques articles comme celui-là et je n'aurai pas besoin de me tourmenter pour chercher mes épreuves.

Je présume que MM. les économistes ne m'oublient pas non plus. C'est aussi une réconciliation que nous aurons à faire, eux et moi ; mais il faut qu'ils s'expliquent et me réfutent point par point, comme je fais pour eux.

Allons, morbleu ! monsieur Guillaumin, n'ayez point de peur. Il en sera de tout ceci comme des querelles des jésuites et des jansénistes : il y aura un peu de scandale, mais nos petits-enfants se moqueront de nous.

Je vous salue cordialement.

P.-J. Proudhon

P.-S. — Je place tous les jours des exemplaires de notre nouvelle publication. Écrivez-moi à Besançon chez Gauthier frères, rue Neuve-Saint-Pierre, si vous avez quelque chose à me dire.

XV.

Gilbert Guillaumin à Pierre-Joseph Proudhon, 19 mars 1847

[Archives Proudhon, Besançon, Ms 2956, f° 179. — Sur papier simple.
Adressé à Monsieur Proudhon, rue Mazarine, à Paris.]

J'ai l'honneur de saluer M. Proudhon et de le prévenir qu'il ne nous reste plus un seul exemplaire de la *Lettre à Blanqui*, 2 ou 3 exemplaires de la *Création de l'ordre* et 6 de la *Propriété*.

Je le prie de m'en faire remettre et surtout du premier aussitôt qu'il lui sera possible.
Son tout dévoué

G. Guillaumin

19 Mars 1847

XVI.

Gilbert Guillaumin à Pierre-Joseph Proudhon, 22 mars (1847?)

[Archives Proudhon, Besançon, Ms 2956, f° 181. — Sur papier simple.
Adressé à Monsieur Proudhon, rue Mazarine, à Paris.]

Je prie Monsieur Proudhon de me faire l'amitié de venir dîner avec nous et M. Bastiat mercredi prochain.

Son bien dévoué,

G. Guillaumin

22 mars [1847 ?]

XVII.

Pierre-Joseph Proudhon à Gilbert Guillaumin, 19 septembre 1847

[*Correspondance de P.J.- Proudhon*, op. cit., p. 267-269]

Lyon, 19 septembre 1847.

À M. GUILLAUMIN

Monsieur Guillaumin, je quitte la maison Gauthier frères, où je suis employé depuis quatre ans. Mon intention étant de me caser définitivement à Paris, je viens sans façon vous demander si vous pouvez m'être de quelque secours dans la circonstance.

L'ouvrage annoncé dans ma dernière publication est terminé, et je serai en mesure de fournir de une feuille 1/2 à 2 feuilles par semaine. Je compte qu'il pourra former 18 à 20 feuilles ; mais, suivant votre convenance, je le porterais facilement à 30.

Pensez-vous pouvoir vous accommoder de cet écrit et comment traiterions-nous ? N'étant pas en avance, il me conviendrait pour commencer d'être rémunéré comme un ouvrier, à tant la feuille, pour une première édition. Ce mode n'aurait rien de plus onéreux pour vous que celui que nous avons adopté pour le *Système des contradictions*.

Je ne sais comment le public français a pris ce dernier ouvrage ; mais le fait est qu'une troisième traduction vient d'être annoncée en Allemagne. J'ai reçu en même temps le libelle d'un docteur Marx, les *Misères de la philosophie*, en réponse à la *Philosophie de la misère*. — C'est un tissu de grossièretés, de calomnies, de falsifications, de plagiats.

Tout cela me fait croire à un succès au moins égal pour mon nouveau travail ; mais il s'agit de vous et non de l'étranger.

Quelles seraient vos espérances ? Vos nouvelles conditions seraient-elles meilleures pour moi que les dernières ?

Si, comme je vous en ai parlé, il me convenait de publier mon travail dans une feuille hebdomadaire, vous chargeriez-vous d'éditer le livre, et comment ?

Obligez-moi de me répondre rondement sur tout cela. Vous savez que j'aime à traiter de manière à ne revenir jamais sur rien, et que je redoute par-dessus tout les contestations. Je me fie entièrement à vous pour me mettre à mon aise.

Êtes-vous en mesure aussi de rétribuer quelques articles pour votre journal, et, dans ce cas, pourrais-je espérer d'en faire recevoir quelques-uns ?

Les ouvrages qui sortent de votre librairie, bien imprimés, sont en général peu corrects ; les imprimeurs sont de plus en plus mal montés en correcteurs. Comme ce métier est précisément le mien, et que de plus l'Économie politique est l'objet particulier de mes études, si je pouvais vous être de quelque utilité, pour vos épreuves, je serais tout à fait à votre disposition.

Enfin, je connais passablement la matière commerciale et fais tellement quelle-ment la correspondance. Je serais, en qualité de commissionnaire de transports, par terre et par eau, aussi bon directeur d'une compagnie que M. H. Dussard, votre ami et ancien rédacteur. Si vous entendez dire qu'on ait besoin d'un homme quelque part, je vous serais très reconnaissant de penser à moi.

J'ai la confiance qu'avec des connaissances raisonnables en typographie, transports, comptabilité, Économie politique, littérature, philosophie, je dois trouver à vivre ; mais les quatre années que je viens de passer m'ont mis tout à fait à l'écart, et pour rentrer dans le monde j'ai besoin d'amis.

C'est à ce titre que je prends la liberté de m'adresser à vous, Monsieur Guillaumin, et que je vous prie de me regarder comme votre tout dévoué et reconnaissant,
P.-J. Proudhon

P.-S. Un petit libraire, nommé Guynon, derrière le Grand-Théâtre, à Lyon, à qui j'avais remis deux exemplaires des *Contradictions*, et qui se prétend votre créancier pour je ne sais quelle somme et à quel titre, a refusé de me payer le prix des exemplaires. Le fait est-il vrai ou dois-je poursuivre ? Réponse au plus tôt, S. V. P.

28, quai Sainte-Marie-des-Chênes.

XVIII

Gilbert Guillaumin à Pierre-Joseph Proudhon, 25 septembre 1847

[Archives Proudhon, Besançon, Ms 2956, f^o 183. — Sur papier à entête Librairie Guillaumin. Adressé à Monsieur Proudhon, quai Sainte Marie au Chênes, Lyon.]

Paris, le 25 septembre 1847

Monsieur Proudhon,

Si je puis vous être utile en quoi que ce soit, vous pourrez compter sur moi, mais je vous croyais ancré à tout jamais dans la maison Gautier frères.

Commercialement, il vaut mieux pour votre 3^e volume faire 25 à 28 feuilles que 18 à 20 feuilles. Je ne vois aucun obstacle à ce que votre rémunération soit payée autant la feuille si cela vous convient mieux.

Votre livre gagnera plus à être publié en une seul fois un volume qu'à être éparpillé en feuillets ou articles dans une revue. La nature de votre talent ne comporte pas ce genre de publicité, à mon avis du mois.

Nous rétribuons avec plaisir et nous insérerons avec empressement les articles que vous ferez pour le *Journal des économistes*. Il va sans dire, puisque vous me faites cette demande, que vous prendriez le pas du *Journal des économistes* pour les doctrines au moins.

Venez à Paris, un homme de votre sorte y est mieux placé qu'ailleurs, n'importe où. Et vous y trouverez, je n'en doute pas, à vous y caser de la manière qui vous y convient.

Je n'ai pu vous répondre plus tôt, j'arrive du Congrès des Économistes à Bruxelles. Une invitation vous a été envoyé et les personnes qui vous connaissent regrettaient votre absence.

Ne vous occupez pas de Guynon quant à présent, cet homme prétend être votre créancier parce qu'il n'a pas vendu tous les livres qu'il avait demandé, et dont il n'a guère payé que la moitié.

Mes salutations très cordiales,

G. Guillaumin¹

¹ Proudhon rapportera ces faits à son ami Bergmann en disant : « Guillaumin consent à éditer mon nouvel ouvrage en me payant chaque feuille à fur et mesure, et à me prendre quelques articles pour le *Journal des économistes*. » (Lettre à Bergmann, 24 octobre 1847 ; *Correspondance de Proudhon*, op. cit., p. 271)

XIX

**M. Fleury, de la part de la librairie Guillaumin et Cie,
à Pierre-Joseph Proudhon, 12 mars 1848**

[Archives Proudhon, Besançon, Ms 2956, f° 184. — Sur papier simple.
Adressé à Monsieur Proudhon, rue Mazarine, à Paris.]

Paris, 12 mars 1848

Monsieur Proudhon,

Il ne nous reste pas un seul exemplaire de votre *Célébration du Dimanche* et il en est de même de la *Création de l'ordre* ; le moment étant assez favorable pour tous les ouvrages de cette nature, et M. Guillaumin les faisant annoncer souvent, comme vous l'avez vu sans doute, nous vous prions de prendre vos mesures pour que nous recevions promptement de ces 2 ouvrages.

Nous avons reçu dernièrement à Lyon une caisse contenant un très grand nombre de Propriété et d'Avertissement aux propriétaires, mais il n'y avait que 2 exemplaires de chacun des 2 autres ouvrages.

Si ma mémoire est fidèle, vous nous avez dit cependant qu'il vous en restait encore une centaine.

En attendant votre réponse, veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

Pour Guillaumin et cie
F. Fleury.

XX

Gilbert Guillaumin à Pierre-Joseph Proudhon, 22 mai 1848

[Archives Proudhon, Besançon, Ms 2956, f° 186. — Sur papier simple.
Adressé à Monsieur Proudhon, rue Mazarine, à Paris.]

22 mai 1848

Mon cher M. Proudhon,

Soyez assez libre pour me fixer sur le sort de la fabrication de votre *Solution du problème social*. Les personnes qui ont fait l'acquisition des deux premières livraisons nous tourmentent pour avoir la suite, et nous ne savons que leur répondre. Cela nous aiderait aussi pour les demandes qui pourraient venir de province et de l'étranger.

Recevez mes salutations très cordiales.

G. Guillaumin

XXI

Gilbert Guillaumin à Pierre-Joseph Proudhon, 3 février 1849

[Archives Proudhon, Besançon, Ms 2956, f° 188. — Sur papier à entête Librairie Guillaumin. Adressé à Monsieur Proudhon, rue Mazarine, à Paris.]

Paris, le 3 février 1849

Pour entrer dans vos frais, je vous propose ceci.

Nous prendrons de suite 100 ou 150 exemplaires des *Contradictions* au prix dont il a été question depuis Paris et s'il m'en reste encore le jour où vous mettiez en vente la nouvelle édition, vous me prendrez tout ce qu'il me restera au prix réduit.

Le prix librairie n'est pas comme vous dites de 10 fr. et 7^e gratis, il est de 11 fr. 50 et 7^e gratis.

Je tiens toujours à avoir gratis une dizaine d'exemplaires de la nouvelle édition.

Agréé je vous prie mes salutations très cordiales.

G. Guillaumin

XXII

Gilbert Guillaumin à Pierre-Joseph Proudhon, 5 juin 1849

[Archives Proudhon, Besançon, Ms 2956, f^o 190. — Sur papier à entête Librairie Guillaumin. Adressé à Monsieur Proudhon, rue Mazarine, à Paris.

— Y est joint un document comptable *doit et avoir*.¹]

Paris, le 5 juin 1849

Monsieur Proudhon, à Paris

Nous avons l'honneur de vous remettre avec la présente, par l'entremise du journal *le Peuple* le relevé de votre compte courant avec nous. Il se balance par 111,85 fr en notre faveur, dont veuillez reconnaître le bien être.

Nous savons qu'il n'est pas nécessaire d'exciter votre exactitude ; nous nous en rapportons à vous de faire se solder ce vieux compte.

Nous avons proposé à vos nouveaux éditeurs d'annoncer sur notre catalogue notre édition in-18 des *Contradictions*, à condition que nous nous échangerions volume contre volume de valeur égale, mais ils n'ont pas cru devoir accepter.

Recevez les salutations cordiales de votre tout dévoué,

G. Guillaumin

XXIII

Gilbert Guillaumin à Pierre-Joseph Proudhon, 20 novembre 1849

[Archives Proudhon, Besançon, Ms 2956, f^o 194. — Sur papier à entête Librairie Guillaumin. Adressé à Monsieur Proudhon, rue Mazarine, à Paris.]

Mon cher Monsieur Proudhon,

¹ Il s'agit du relevé des encaissements et décaissements de la librairie Guillaumin relatifs à Proudhon, qui s'achève sur une balance pour solde de 111,85 fr. Ce document que nous ne reproduisons pas ici permet de tracer certains des achats faits par Proudhon de titres des éditions Guillaumin, parmi lesquels la *Liberté du Travail* de Dunoyer, la *Nature de la Richesse* de Walras, l'*Organisation du Crédit* de Wolowski, l'*Annuaire de l'économie politique* de 1846 et 1847, et 1848, les deux volumes des *Physiocrates* et les *Économistes financiers du XVIII^e siècle*.

Monsieur Ariel vous a dit que je désirais imprimer en une petite brochure vos lettres et celles de Bastiat. Il a eu l'obligeance de me venir dire que vous y consentiez très volontiers. Je viens vous demander aujourd'hui que cette correspondance touche peut-être à son terme, si vous êtes toujours dans les mêmes dispositions et de vouloir bien me donner votre autorisation par écrit.

J'avais à vous répondre au sujet de votre dernière lettre, mais le temps me manque en ce moment et d'ailleurs il n'y a rien de bien pressé.

Agréez je vous prie mes cordiales salutations,
G. Guillaumin

XXIV

Gilbert Guillaumin à Pierre-Joseph Proudhon, 11 janvier 1853

[Archives Proudhon, Besançon, Ms 2956, f° 196. — Sur papier à entête Librairie Guillaumin. Adressé à Monsieur Proudhon, rue Mazarine, à Paris.
— Y est joint une feuille imprimée reproduite ci-après.]

Paris, le 11 janvier 1853

Mon cher Monsieur Proudhon,

Nous avons besoin pour l'article qui vous concerne dans le *Dictionnaire de l'économie politique* de quelques renseignements biographiques que je vous prie de m'envoyer dans le courant de la semaine si vous ne pouvez plus tôt.

Quant aux renseignements bibliographiques je crois avoir la liste complète de vos ouvrages sur la couverture du dernier.

Veuillez agréer, s'il vous plaît, mes salutations très amicales.
G. Guillaumin

Suit une feuille imprimée, à l'entête des éditions Guillaumin, et sur laquelle on lit :

Monsieur,

Le *Dictionnaire de l'Économie politique*, dont nous avons entrepris la publication, devant comprendre aussi une biographie abrégée des personnes qui ont écrit sur une branche quelconque de l'Économie politique, nous venons vous prier de vouloir bien nous donner :

- 1° La date et le lieu de votre naissance ;
- 2° L'indication des fonctions que vous avez occupées ;
- 3° La liste des ouvrages que vous avez publiés, en indiquant le nombre de volumes, le format et la date de la publication.

Nous avons l'honneur de vous saluer avec la plus parfaite considération.
Guillaumin et Cie.

Alphonse de Lamartine

Ami ou ennemi des libre-échangistes français ?

[Dossier]

Partie I. Une séparation profonde (1846) : « La crise des subsistances », par A. de Lamartine / Deux lettres de Wolowski à Lamartine / Bastiat et Molinari. — Partie II. Sous la puissance des circonstances (1847) : Lettre de Frédéric Bastiat à Lamartine, non comprise dans les Œuvres complètes / Discours de Lamartine sur le libre-échange.

Partie I.

Une séparation profonde (1846) : « La crise des subsistances », par A. de Lamartine / Deux lettres de Wolowski à Lamartine / Bastiat et Molinari.

À l'automne 1846, un texte très diffusé de Lamartine, sur la crise des subsistances, va agiter le camp des économistes libéraux, qui vont publier, les uns après les autres, une réponse. Ce fut le cas de Frédéric Bastiat et de Gustave de Molinari, mais aussi de Louis Wolowski, dans deux lettres à Lamartine, moins connues et que nous publions.

DE LA CRISE DES SUBSISTANCES

(Le Bien Public de Mâcon, 1^{er} octobre 1846 ; republié dans le recueil A. de Lamartine, La France parlementaire. Œuvres oratoires et écrits politiques, Paris, 1865, tome V, p. 2-10)

Le pauvre a faim et la France a peur. La récolte des blés est, dit-on, insuffisante pour ses besoins d'une année. Nous savons bien l'incapacité des statistiques à établir avec précision ce qu'il faut de blé à la France et ce que la France en produit. Les chiffres de la statistique sont des conjectures, ce ne sont pas des vérités ; mais enfin ce sont des vérités de convention. Elles servent de base au raisonnement. Il suffit qu'on présume que la France n'a pas sa provision de pain pour que le pain soit rare et cher en effet, et pour qu'il soit utile d'éclairer les bons citoyens sur les dangers et sur les remèdes d'une disette d'opinion, qui pourrait dégénérer en disette réelle ou en déplorables catastrophes, si le gouvernement et le pays ne conservaient pas tout leur sang-froid.

La question des blés est une des plus délicates, nous dirons même des plus insolubles, qui puissent se présenter aux économistes. Elle fait douter et fléchir tous les principes absolus. Agitée depuis des siècles par tous ceux qui ont médité sur le commerce, sur l'agriculture, sur l'administration des empires, elle a été touchée dans ces derniers temps par Turgot, par Galiani, par Voltaire, par Mirabeau, par Ver-gniaud,

par Danton, par les économistes anglais et italiens, par tous les esprits les plus lumineux et les plus fermes ; elle est aussi neuve que le premier jour. Elle échappe par sa masse et par sa pesanteur aux mains de la science. La théorie n'y peut évidemment rien. C'est une question expérimentale.

Ainsi, la liberté complète du commerce est la vérité générale en matière de produit de commerce et d'échange. *Laisser faire, laisser passer*, est devenu proverbe chez les écrivains ; mais, quand il s'agit d'appliquer cette prétendue vérité à l'importation, à l'exportation et au commerce des grains, on s'aperçoit à l'instant que, si elle n'est pas un mensonge, elle est au moins un danger suprême, et la théorie recule devant l'application, car le blé, c'est la vie même du peuple ; or, on ne joue pas avec la vie. Vivre d'abord, voilà la vérité sans réplique. Les théories après le nécessaire, voilà le bon sens !

Or, pourquoi la vérité du libre commerce, de la libre exportation et de la libre importation fait-elle trembler et reculer l'économiste ? Le voici, quant à la France, par exemple.

Premièrement, c'est que le blé étant la vie de tout un peuple de 34 millions de bouches, et la passion de vivre étant la plus légitime et la plus terrible passion des hommes, la moindre faute du commerce, la moindre erreur de calcul dans les importations et les exportations de blé, la moindre inquiétude sérieuse de la population sur sa vie produiraient des commotions et des pénuries telles, qu'aucun législateur humain et sage ne pourrait y exposer son pays.

Secondement, c'est que le blé étant le produit agricole le plus immense du sol actuel de la France, et se comptant par deux ou trois milliards de revenu dans les produits du pays, si l'importation libre des blés étrangers pouvait venir faire en tous temps aux blés français une concurrence sans limite qui serait, quant au prix, comme dix est à trente, la France cesserait à l'instant de produire des blés que nul ne voudrait acheter à leur prix, et trois milliards de revenu national et dix millions de cultivateurs de blé français seraient anéantis du même coup. Que deviendrait le revenu ? Que deviendrait l'impôt ? Que deviendrait le propriétaire du sol ? Que deviendrait le laboureur ? On frémit d'y penser. Ce serait le suicide de la terre française et de la population. Ce remède qu'on nous présente n'est donc pas un remède, c'est un meurtre.

Troisièmement, c'est que le blé étant une des matières les plus encombrantes et les plus lourdes, il serait physiquement impossible au commerce d'importer et de distribuer dans tout l'empire les blés nécessaires à la consommation de la France. Des calculs faits en 1816, année de disette bien plus alarmante que celle-ci, révèlent en chiffres cette triste vérité que tous les navires marchands de l'Europe, si, par impossible, ils étaient tous exclusivement consacrés à importer des blés pour la France, ne pourraient en importer que pour une consommation de quinze ou dix-sept jours ! Parlez donc de la liberté illimitée d'importation, après cela ! Quel effet aurait-elle ? Elle supprimerait en France une partie de la culture des céréales par la crainte d'une concurrence écrasante, et, de l'autre côté, elle ne pourrait pas, avec toutes les forces navales du monde réunies, donner pour quinze jours de pain à la France, c'est-à-dire que la proclamation de la liberté illimitée d'importation serait la proclamation de la disette et de la mort. Voilà ce que c'est qu'un mot quand on le sonde et qu'on lui demande par le raisonnement ce qu'il contient.

Les remèdes à la situation française ne sont donc pas là. Ils sont d'abord où la loi existante les a cherchés, c'est-à-dire dans un maximum indirect du prix des blés sur le marché français, qui fait que quand les blés ont atteint une certaine limite de prix

supérieur aux facultés des acheteurs, la barrière de l'importation tombe, et le blé étranger, en entrant en concurrence avec le blé français, le force à baisser son prix. Abaisser encore et graduellement cette limite, de manière à nourrir à meilleur marché le peuple, sans néanmoins tuer le laboureur français, voilà le problème à résoudre.

Ces remèdes seraient ensuite dans les greniers de réserve et dans les grands approvisionnements de précaution amassés dans les grandes villes et sur différents points de l'intérieur par l'État, greniers, réserves et approvisionnements qui s'ouvriraient dans les jours de disette, et qui, par une concurrence sage et modérée avec les spéculateurs et les détenteurs de blé, les contraindraient à ne pas pressurer la faim du peuple et tiendraient le pain à un niveau toujours à peu près égal. Cette institution de bon sens, que les anciens ont toujours eue dans leur législation, a été effacée malheureusement de la nôtre par l'égoïsme et la cupidité du commerce des grains, qui ont dominé le législateur. Le gouvernement et les Chambres ont commis la faute ou le crime d'obéir à ces cupidités, en supprimant ces réserves, ces greniers et ces approvisionnements populaires. Nous nous sommes livrés au hasard des saisons et des marchés, au lieu de nous confier à notre providence personnelle. Nous en portons et nous en porterons cruellement la peine. Quant à nous, nous n'avons ja-mais cessé de protester contre une pareille témérité de la législation sur les blés. Quoi ! un individu prudent fait sa provision en temps utile pour sa famille et pour lui, et un gouvernement ne la fait pas pour son peuple ? Si cela n'est pas bien coupable, c'est bien insensé !

Nous en sommes réduits par cette imprévoyance de la loi à des palliatifs qui adoucissent les souffrances et qui calment les terreurs de la population dans des années comme celle où nous entrons. Le gouvernement et les particuliers ont des devoirs d'un ordre différent à remplir. S'ils les accomplissent bien, l'année passera sans désastre, et le peuple sera soulagé. Le devoir des particuliers est écrit dans la conscience, c'est bien plus que d'être écrit dans la loi. Toute souffrance appelle un secours. Le plus puissant des secours, c'est le secours mutuel de trente-quatre millions d'hommes à trente-quatre millions d'hommes. Le pain est cher, multipliez le salaire à l'aide duquel le peuple se procure le pain. Ouvrez la main, faites des efforts, faites des sacrifices de revenus et même de capital, entreprenez tous les travaux d'amélioration de vos propriétés ou de vos industries, qui peuvent donner plus de travail aux ouvriers, cette année où leur vie est plus chère ; défrichez, plantez, bâtissez, fabriquez un peu plus que vous ne l'auriez fait dans la règle ordinaire de vos dépenses. Prêtez en travail au peuple un capital qu'il vous rendra en produit, une autre année, en consommation et en aisance générale. Enfin, si le travail ne suffit pas, répandez-vous en aumônes plus abondantes, dépassez chacun de quelque chose la mesure ordinaire de vos bienfaisances. Cette masse de petits efforts réunis sera un effort général, immense, dont l'effet physique sera de secourir des milliers de malheureux, et dont l'effet moral sera de montrer au peuple que le riche fraternise avec le pauvre, et que si l'égalité ne nivelle pas les fortunes, elle nivelle au moins la vie et le pain ! Que les villes surtout, que les communes, que les conseils municipaux s'imposent volontairement, cette année, sinon cette taxe des pauvres, qui manque à nos institutions, au moins cette taxe extraordinaire de la faim. L'année de disette est un impôt que la nature prélève de temps en temps sur la nation. Cet impôt de Dieu ne doit-il pas peser équitablement sur tous ? La nature a-t-elle des préférences ? Fait-elle exception de fortune ? Ne doit-elle affliger de ses fléaux que les pauvres, déjà si affligés de leur pauvreté ? La religion, la politique, la prudence, vous répondent d'une seule voix : Non. Votre cœur vous répond encore mieux ; c'est le temps de l'écouter. Il y a plus de politique qu'on ne le croit dans un bon sentiment.

Quant au gouvernement, Dieu l'avertit par cette année de détresse. Il faut qu'il se hâte de retoucher à la loi et de rentrer dans le système, aussi vieux que la civilisation et aussi universel que le bon sens, de provision éventuelle et de réserve en grains faites pour le peuple dans les greniers d'abondance et dans les dépôts de blé à la portée des grands marchés et des grandes consommations humaines.

Il faut qu'il active, dès à présent, l'importation des blés étrangers, à ses propres frais, s'il est nécessaire ; non, sans doute, pour apporter à la France un approvisionnement soudain que nous avons démontré tout à l'heure impossible, mais en donnant çà et là quelques indices salutaires de la présence et de la concurrence des blés étrangers sur les marchés et en rassurant ainsi l'imagination des acheteurs, car toute disette est accrue par l'imagination.

Il a un autre devoir, et ici nous différons complètement d'opinion avec les hommes politiques qui lui recommandent la mollesse et la lenteur de répression dans les désordres qui commencent à se produire à propos du commerce intérieur et de la circulation libre des blés. Ce devoir, c'est de maintenir à tout prix l'inviolabilité des transactions privées entre les vendeurs et les acheteurs, l'inviolabilité du domicile et du grenier des citoyens, la liberté de la circulation, la sûreté et l'approvisionnement du marché. Sans doute, nous savons comme tout le monde qu'on ne nourrit pas les affamés à la pointe des baïonnettes ; qu'aucune émotion du peuple ne mérite plus de pitié, de tolérance, nous dirions presque de respect, que les émotions d'hommes, de femmes, d'enfants s'attroupant pour demander du pain et pour empêcher qu'on n'enlève de leurs cantons, de leurs faubourgs, de leurs moulins, les blés avec lesquels ils croient qu'on leur enlève leur propre vie ! Mais si l'on doit traiter ces émotions naissantes avec égards et avec indulgence, il n'en est pas moins vrai qu'il faut les traiter avec énergie et promptitude, et montrer, dès les premiers symptômes, que les violences particulières ne domineront pas la force publique. Montrer soudainement et à propos la force partout, c'est le moyen de ne l'employer nulle part. Protéger le peuple tout entier contre la démente et contre l'arbitraire de quelques attroupements, ce n'est pas irriter la population, c'est la rassurer. Tant que la loi est respectée, elle doit se borner à parler, à éclairer, à conseiller ; mais, quand elle est attaquée à main armée, elle doit se défendre et s'armer aussi. En se défendant, elle défend tous les citoyens. Il n'y a pas de circonstances où le gouvernement, quel qu'il soit, doive employer plus légitimement et plus salutairement les armes défensives qui lui sont confiées par la loi, que ces circonstances où la libre disposition et la libre circulation des subsistances sont menacées par les plus excusables, mais par les plus dangereuses des séditions. Ce n'est pas là une question d'opinion, de politique, de ministère, de gouvernement ou d'opposition ; ce n'est pas même une question de propriété ; c'est une question de vie et de mort pour tout le monde et surtout pour le peuple lui-même. Point de circulation du blé, point de pain pour personne ; voilà la conséquence immédiate de l'impunité de ces violences. L'arrestation d'un convoi, le pillage taxé d'un marché, ces sommations populaires aux fermiers de ne pas vendre hors de la commune, aux marchands de ne pas acheter, aux voituriers et aux bateaux de ne pas transporter, créent à l'instant la *terreur des subsistances*. Le fermier intimidé ferme ses greniers, le marchand suspend son commerce et manque aux approvisionnements attendus, les canaux et les routes sont en blocus, la foule arrive au marché, le marché est vide, la faim crie, la panique l'irrite, les troubles éclatent, le sang coule, le blé se resserre davantage, et le peuple meurt de faim à côté des subsistances encore abondantes, mais que la terreur a fait enfouir ; voilà l'œuvre de ces séditions de la faim ou plutôt de la panique. Voilà ce que produirait

immédiatement ce *fédéralisme atroce* des localités, qui, comme nous l'avons vu dans ce département, voudrait empêcher à main armée le blé de sortir de leur commune ou de circuler sur leurs chemins. Que diraient ces communes fédéralisées, si chaque municipalité voisine se renfermait comme elles dans ce blocus égoïste et absurde et jetait le même interdit sur la sortie et sur la circulation des autres natures de denrées, qui ne leur sont pas moins nécessaires que le blé, sur le charbon, le bois, le sel, la viande, par exemple ? Le pays tout entier, que deviendrait-il ? Une série de blocus mutuels où chaque localité périrait d'indigence, de besoins et de misère, à côté d'autres localités également misérables pour avoir voulu retenir, chacune dans leurs limites et sous leurs seules mains, ces denrées dont l'échange et la circulation libres sont la vie et la richesse de toutes ! On rougit de raisonner sur des matières si évidentes ; mais quand le raisonnement ne suffit pas, il faut bien agir, car le dernier argument du bon sens public, c'est la loi et la force que le gouvernement prête, dans les extrémités, à la loi. C'est pour l'exercice de cette force légale appliquée à la répression d'excès populaires que nous déplorons en ce moment l'anéantissement de la garde nationale, cette force armée mutuelle qui ne touche le peuple qu'avec ses propres mains.

Si le gouvernement négligeait de réprimer les premiers symptômes de ce fédéralisme des marchés, s'il laissait porter des atteintes impunies à la circulation et à la liberté des échanges, nous ferions peser sur lui une responsabilité terrible. Où en seraient le peuple, les villes, les campagnes, les fermiers, les propriétaires, les ouvriers, dans quelques mois ? La violation tolérée de la loi, qui garantit la liberté des propriétaires et du commerce amènerait à l'instant la nécessité fatale de la dictature des marchés, des convois escortés, des visites domiciliaires dans les campagnes, pour y rechercher les grains et les contraindre à venir se vendre par force aux marchés, des subsistances taxées arbitrairement par l'État, et enfin de ces maximum qui, en sup-primant le commerce, affament le peuple ! Voilà les mesures inévitables qu'entraîne-rait la tolérance des premiers désordres que nous avons à déplorer autour de nous. Certes, ce sont là des mesures un peu plus acerbes que la proclamation paternelle d'un maire, et la présence d'une force armée protectrice dans les localités pour faire entendre raison à un attroupement, et pour assurer à chacun la liberté de sa propriété, la liberté de son commerce et la liberté du grand chemin ! Et cependant, si les choses empiraient, si la force publique était absente ou impuissante, c'est à ces extrémités terribles qu'il faudrait en venir, ou laisser mourir le peuple de faim. Ce sont là les mesures vexatoires que la Convention fut forcée de légaliser en 1793, quand la connivence ou la faiblesse des autorités eut toléré quelque temps des désordres et des attroupements semblables à ceux qu'on craindrait de disperser aujourd'hui. Qu'en résulta-t-il ? La sédition universelle, réprimée par une terreur en permanence, et la plus effroyable disette qui ait décimé le peuple français depuis deux siècles.

C'est pour ne pas être entraînés à cet arbitraire, à ces inquisitions, à ces maximum, à ces pénuries de subsistances, que nous voulons que le gouvernement prête aujourd'hui force à la loi, et que l'opinion des bons citoyens prête elle-même force à la répression de tout désordre et de toute violence populaire sur les marchés. L'ordre est la vie du peuple, car sans ordre, ni travail, ni salaire, ni pain. Défendre la liberté, c'est défendre la dignité morale du peuple ; mais défendre l'ordre, c'est défendre sa vie. Nous défendrons l'un et l'autre avec la même conscience et avec le même dévouement contre ses ennemis, et contre lui-même au besoin ; nous ne conseillerons jamais la faiblesse à la loi ni l'hésitation au gouvernement, dans la dépression de désordres qui pourraient devenir mortels. Quand le peuple régnait par lui-même, il n'hésita pas à employer la

force armée contre ces blocus de grands chemins, contre ces taxations forcées des attroupements, contre ces accaparements des localités, qui menaçaient d'affamer une seconde fois la république. Il fit bien. Le blé est la propriété de tous ; le pain est le droit commun de la vie ; ceux qui le retiennent dans leurs cantons ou qui l'empêchent de circuler sont les véritables accapareurs ! Nous n'engagerons jamais le pouvoir public à fléchir sous leurs caprices ou à subir leurs disettes factices. Quand il s'agit de la vie de la nation, nous ne sommes pas plus populaires que le peuple, ni plus républicains que la république !

En résumé, éclairer et bien conseiller le peuple sur la question des subsistances ; niveler et uniformiser le prix du blé par une loi qui rétablisse les approvisionnements de réserve de quelques mois sur quelques points centraux et populeux du territoire ; enfin, donner force à la loi, vite et partout où la circulation serait menacée : voilà pour le gouvernement.

Impôt volontaire de travail, de salaires, de secours au peuple ; redoublement de cette charité individuelle, qui est la providence mutuelle des hommes entre eux, et qui peut, seule, remédier dans les calamités naturelles aux impuissances de la loi et aux insuffisances de la nature : voilà pour les citoyens. Et peut-être faut-il remercier la Providence de ce qu'il n'y a pas de régularité de saisons, ni de perfection de la loi qui puisse dispenser les citoyens de vertu !

Deux lettres de Louis Wolowski à Lamartine sur la question des subsistances, 1846

(Louis Wolowski, *Études d'économie politique et de statistique*, Paris, Guillaumin, 1848, p. 117-136 — Également dans, du même, *La liberté commerciale et les résultats du traité de commerce de 1860*, Paris, Guillaumin, 1869, p.121-140.)

Lettres à M. de Lamartine sur le Commerce des grains¹.

I

Paris, le 3 octobre 1846.

Quand un écrivain tel que vous prend la parole sur une de ces questions vitales qui touchent à la sécurité et à l'existence même des populations, son opinion doit exercer une immense influence sur les esprits. La magie du style, l'éclat de la forme, l'empire de l'éloquence, éclairent alors les convictions, dominent les incertitudes. Votre écrit, consacré à l'examen de la question des subsistances, est, sans contredit, appelé à obtenir dans le pays un long retentissement. Désormais la cause de la libre circulation des grains dans l'intérieur a trouvé un auxiliaire victorieux. L'œuvre du gouvernement sera plus facile, car vous aurez détruit des préjugés rebelles, et l'erreur des hommes n'aggravera

¹ Une vive agitation s'était répandue en France à la suite de la mauvaise récolte de 1846. M. de Lamartine prit la plume pour traiter ce grand intérêt public, qui touche à la vie même du peuple, la *question des subsistances* ; nous reproduisons ici les deux lettres que nous avons adressées alors à l'illustre écrivain, [car elles abordent un problème d'économie politique, dont la solution est encore pendante en France comme en Belgique, et qui se lie d'une manière intime au problème du paupérisme.] (le passage depuis *car* est absent de l'édition de 1869)

pas au moins la calamité de deux mauvaises récoltes. Jamais une haute et noble intelligence ne se sera mise plus utilement au service d'une grande et sainte cause.

J'avais hâte de constater cet heureux résultat de votre intervention. Les conseils immédiats que vous donnez au peuple et au pouvoir sont marqués au coin d'une raison élevée en même temps qu'ils respirent une généreuse sympathie pour le malheur. La nécessité de susciter le travail, qu'une crise, suite inévitable du renchérissement du blé, menace de paralyser ; le recours actif à l'importation des blés étrangers, favorisée par leur libre entrée sur notre territoire ; le maintien de l'inviolabilité des transactions privées entre les vendeurs et les acheteurs, l'inviolabilité du domaine et du grenier des citoyens, la liberté de la circulation et de l'approvisionnement du marché, ce sont autant de points essentiels sur lesquels nous craindrions de revenir, car nous risquerions d'affaiblir l'effet de vos déductions chaleureuses, décisives, irrésistibles.

Mais permettez-moi d'ajouter que si vos avis, relativement à la crise actuelle et aux moyens à mettre en œuvre pour y faire face en ce moment, paraissent à l'abri de toute controverse, il n'en est pas de même des idées émises au sujet de la condition de notre production permanente des céréales et des remèdes préventifs que vous indiquez. Plus votre opinion exerce une légitime influence sur le pays, et plus il est du devoir de ceux qui entrevoient du danger à la pleine application de vos doctrines d'exprimer les motifs de leur dissentiment. La bienveillance personnelle dont vous m'avez toujours honoré m'enhardit à prendre la plume, et si je le fais d'une manière hâtive, dès que j'ai pu lire votre dernier écrit, c'est qu'il n'est pas permis d'attendre vis-à-vis des hommes dont la parole magique s'empare soudainement des convictions, et qu'il vaut mieux empêcher une périlleuse erreur de s'établir que de travailler ensuite à la déraciner.

Vous regardez la question des blés comme une des plus délicates de l'économie politique ; vous avez raison. Mais est-ce là une question insoluble ? Doit-elle faire fléchir les principes ? Faut-il que la théorie avoue son impuissance, que la science abdique, et qu'au lieu de la lumière infallible d'une loi qui résulte de la nature des choses, on soit condamné à ne consulter ici que la méthode expérimentale ?

La liberté du commerce des grains, dont vous avez admirablement signalé l'influence féconde alors qu'elle est la règle du marché intérieur, devient-elle un fléau du moment où nous franchissons la frontière ? Faudra-t-il lui appliquer ces paroles de Pascal : « Singulière vérité, qu'une rivière ou qu'une montagne borne ! »

Non, la vérité du libre commerce, de la libre exportation et de la libre importation des grains ne fait ni trembler ni reculer l'économiste. Si le blé est la vie même du peuple, et si l'on ne doit pas jouer avec la vie de la nation, cette loi suprême commande de ne pas substituer les règles étroites, variables et incertaines de la sagesse humaine aux décrets éternels de la Providence.

Ce sont les fautes de nos calculs, les erreurs de nos vagues prévisions, que nous devons le plus redouter quand il s'agit de la subsistance publique. Tout doit fléchir et disparaître devant la nécessité d'y pourvoir. Malheur à ceux dont l'égoïste insouciance voudrait spéculer sur les angoisses de la disette et sur les tortures de la faim !

Certes, ces sentiments sont les vôtres ; pourquoi faut-il donc que vous ayez en principe sacrifié la base la plus solide de la sécurité générale à des appréhensions exagérées ? Comment, au lieu de rechercher les moyens qui influent sur la production, qui l'étendent, qui l'améliorent, vous êtes-vous laissé séduire par le dangereux appât des mesures qui ne servent qu'à élever le prix nominal de la vente, sans ajouter à l'abondance des denrées alimentaires ?

Le libre commerce des grains peut seul empêcher les commotions et les pénuries ; c'est parce que le blé est le produit le plus important de notre sol, parce que la masse des céréales nécessaire à la nourriture de 36 millions d'hommes ne saurait jamais venir du dehors, que l'agriculture française échappe au danger dont vous avez tracé l'énergique tableau. Votre excellent esprit vous fait corriger immédiatement l'erreur d'une assertion absolue ; le blé, dites-vous, étant une des matières les plus encombrantes et les plus lourdes, il serait physiquement impossible au commerce d'importer et de distribuer dans tout l'empire les blés nécessaires à la consommation de la France ; tous les navires marchands de l'Europe suffiraient à peine pour nous apporter dix-sept jours de nourriture ! Comment donc, en présence de cette éventualité, nos champs seraient-ils déserts, notre culture interrompue ?

¹ Cette assertion est exagérée ; nous avons reçu, en 1846, environ cinq millions d'hectolitres de blé, c'est-à-dire la nourriture de vingt-cinq jours, à raison de 200 000 hectolitres par jour. L'année 1847 nous apportera en somme, du dehors, le double de cette quantité.

Mais, d'un autre côté, il est utile d'ajouter que si la pleine liberté du commerce des grains, unie aux prix exorbitants auxquels les céréales se sont élevées chez nous, n'a pas réussi à dépasser une importation limitée à un dixième de notre récolte, et cela en présence d'une moisson magnifique aux États-Unis et en Russie, les exagérations des écrivains qui ont cru rencontrer, dans ces contrées, des réserves inépuisables, tombent également. Quelques chiffres ne seront pas superflus pour établir nettement cette vérité.

La Russie exporte en moyenne pour 50 millions de francs, et le blé ne forme qu'une partie de ce total. Odessa, dont on parle sans cesse comme du grenier d'abondance de l'Europe, a eu, dans ces dernières années, un mouvement commercial de 70 millions de francs, dont 40 millions expriment la valeur des céréales. Que sont ces quantités en comparaison de la culture du blé en France, qui porte sur près de 80 millions d'hectolitres, et qui dépasse de beaucoup la valeur d'un milliard ?

La valeur de l'exportation des grains en Russie a été, en 1846, de 32 891 622 roubles d'argent (à 4 fr. le rouble), environ 130 millions de francs ; elle s'est répartie ainsi sur les diverses espèces de grains (la mesure est le *tchetwert*, qui équivaut, à peu de chose près, à deux hectolitres) :

	Tschetwert.	Roubles d'argent.
Froment	3 171 376	21 991 976
Seigle	1 708 401	8 517 967
Orge	81 882	247 194
Avoine	362 442	931 724
Mais	65 145	237 134
Pois	24 946	180 974
Farine		707 580
Divers grains		77 073
<i>total</i>		32 891 622

Le blé formait donc la portion la plus considérable de cette exportation ; il avait fourni près de six millions et demi d'hectolitres, d'une valeur de 88 millions de francs, ce qui établit la valeur de l'hectolitre, au point de départ, à 14 fr. en moyenne.

Cette exportation du froment s'est répartie comme il suit entre les différents ports de l'Europe (nous ajoutons aussi la répartition du seigle exporté) :

	Blé.	Seigle.
Archangel	20 142 tchet.	329 818
Ports de la mer Baltique	52 590	916 116
Odessa	1 955 316	151 526
Taganrog, Marianopol, Berdiansk et Rostow	901 588	22 765

Oui, nous sommes le premier à le proclamer, l'agriculture française, écrasée par les décevantes promesses du régime prohibitif, qui lui jette l'insignifiante aumône d'une parcelle de protection en absorbant la presque totalité des bénéfices qu'il procure au profit de quelques industries privilégiées, l'agriculture française souffre, elle a raison de se plaindre. Mais c'est dans la liberté qu'elle retrempera ses forces ; c'est en lui fournissant des capitaux à bon compte en place de l'usure qui la dévore, c'est en répandant au milieu des campagnes la connaissance des méthodes nouvelles et les instruments perfectionnés ; en donnant un large essor à l'instruction agricole, aux irrigations, au reboisement ; en supprimant l'impôt du sel et la douane intérieure de l'octroi, qui porte le coup le plus funeste à la culture, car elle empêche le développement de l'élevage du bétail, première condition des améliorations agricoles ; c'est en donnant une impulsion féconde à toutes les richesses naturelles de la France que nous viendrons efficacement en aide à la première de nos industries ; en dehors de ces mesures, il n'y a que déception pour l'agriculture, que misère et péril pour le peuple.

On peut différer d'avis sur la portée véritable des grandes transformations économiques accomplies en Angleterre ; mais il est un point certain, inattaquable : la production des céréales est livrée à la concurrence du monde entier. La Grande-Bretagne n'a pas craint d'affronter cette expérience hardie, qui semblait plus menaçante pour elle que pour aucune autre nation ; aujourd'hui les adversaires les plus fougues de la *ligue* reconnaissent qu'ils se sont trompés. L'Angleterre ne verra pas ses champs tomber en friche, la rente même de la terre échappera à la dépression énorme qu'on redoutait pour elle, et l'abondance, ou du moins un approvisionnement suffisant du marché, succédera à la crainte permanente de la disette.

Ports du Danube	179 520	38 137
Frontières de terre	62 600	250 039
<i>total</i>	3 171 756	1 708 401

Du 1^{er} janvier au 1^{er} juillet 1847, les douanes ont reçu la déclaration d'une exportation de 6 179 418 ischelwerts de céréales, c'est-à-dire de 766 000 ischetwerts de plus que durant toute l'année 1846. En outre, Saint-Petersbourg seul a exporté 661 646 tschet. de farine de seigle. L'exportation maritime s'est divisée ainsi entre les différents ports :

	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Archangel.	44 700	208 420	14 000	266 000
Saint-Petersbourg et Riga	208 937	1 029 290	76 645	646 545
Odessa	2 206 354	179 662	19 044	710
Les 4 ports de la mer d'Azof	1 170 743	46 605	2 600	
<i>total</i>	3 664 734	1 463 977	112 289	913 255

En somme, depuis le 1^{er} janvier 1846 jusqu'au 1^{er} juillet 1847, c'est-à-dire pendant les dix-huit mois de la plus forte demande et des prix les plus élevés en Europe, et notamment en France, la Russie a exporté 6 836 490 tschelwerts, c'est-à-dire moins de 14 millions d'hectolitres de froment, à destination de l'Allemagne, de la Hollande, de la Belgique, de l'Angleterre et de la France réunies ! Ce chiffre, mis en regard de notre production annuelle, qui dépasse certainement, année commune, 75 millions d'hectolitres de blé, suffit pour tranquilliser tous ceux qui pourraient supposer que l'avenir de l'agriculture française serait compromis par le libre commerce des grains.

Certes, la France n'a rien à envier à la Grande-Bretagne sous le rapport du sol et du climat ; pourquoi donc la révolution heureusement accomplie au-delà de la Manche serait-elle un jour pour nous une calamité, un suicide ?

Vous demandez ce que deviendrait le revenu du propriétaire. Il ne diminuerait pas, et l'aisance générale s'accroîtrait. Oui, le problème est tel que vous l'avez posé : il faut arriver à nourrir le peuple à meilleur marché sans tuer le laboureur français ; mais ce n'est pas dans les lois restrictives qu'on trouvera la solution. La liberté, voilà l'unique drapeau de cette économie politique du bon marché, qui vous a toujours reconnu pour l'un de ses plus glorieux apôtres. La libre importation des grains étrangers a été constamment le principe inviolable, fondamental de notre ancienne législation ; l'exportation seule était prohibée, car on considérait la subsistance à bon marché comme le premier devoir du gouvernement. Cette défense d'exportation ruinait nos cultivateurs dans les années d'abondance, et amenait le retour fréquent des disettes en faisant négliger la culture de la terre. Pour faire face aux années mauvaises, il faut avoir un excédent de production dans les bonnes années, il faut jouir alors

Du superflu, chose si nécessaire.

Qui vint délivrer l'agriculture de ce joug oppressif ? *La secte des économistes*. Qui fut vaincu dans ce grand débat ? Les *prohibitifs* de l'époque, ceux qui tenaient à déprimer sans cesse le prix du blé par la défense d'exportation.

Vous dites, monsieur, que des grains étrangers, dont le prix serait *plus bas de deux tiers*, arriveraient sur notre marché. D'où viendraient-ils donc, et comment les produirait-on, alors que dans les années d'abondance le prix descend déjà chez nous à 13 et 14 fr. l'hectolitre, et que nos forces de production auraient plus que doublé ?

Mais il n'est pas question aujourd'hui d'abolir l'échelle mobile de 1832, et vous êtes le premier à demander qu'on abaisse les limites de prix qu'elle a fixées. Pourquoi donc vous égarer dans une croisade contre le libre commerce ? Pourquoi soulever des terreurs inutiles ? Du moment où la faim parle, la barrière jalouse de la douane est brisée, les limites fixées à l'importation s'évanouissent devant l'impérieuse nécessité de donner du pain au peuple qui en manque. Pourquoi faut-il que, d'accord avec vous sur ce point essentiel, nous ayons à constater une dissidence de doctrine spéculative ? Pourquoi celui qui s'est toujours montré le défenseur brillant et convaincu du bien-être des classes laborieuses a-t-il oublié pour un moment que les bras des travailleurs sont la seule valeur qui ne profite point, qui ne peut jamais profiter de la protection des douanes ? La France a toujours porté trop haut le drapeau de la fraternité humaine pour qu'elle songe à repousser les ouvriers étrangers ; cela seul décide la question. On ne saurait tarifer les produits destinés à nourrir la population laborieuse quand on ne tarife pas le travail.

Vous demandez, monsieur, qu'on rétablisse les greniers de réserve, les approvisionnements de précaution. Nous aussi, nous croyons utile, indispensable de consacrer l'excédent des récoltes riches à couvrir le *déficit* des mauvaises récoltes ; mais le mécanisme de l'institution ne saurait être uniquement concentré entre les mains du gouvernement. Celui-ci ne nous semble pas plus apte que les particuliers, ni que le commerce ordinaire, à maintenir les approvisionnements nécessaires. C'est dans le concours de l'action publique et de l'action privée, c'est dans un système de *consignation des grains* que la solution se rencontre. Cette lettre est déjà trop longue pour que j'essaie de développer aujourd'hui un point aussi grave.

Mais je dirai en finissant : quelle que soit la forme des approvisionnements de réserve, ceux-ci doivent dater de l'époque où le blé est abondant et à bon compte.

Vouloir les former par des achats faits dans le pays au moment où le blé est rare, ce serait aggraver le mal au lieu d'y porter remède. C'est là ce que vous avez pensé aussi, monsieur, car vous recommandez la liberté des transactions et les approvisionnements de blé étranger. Pleinement d'accord avec vous sur la marche à suivre en présence de la crise actuelle, je me suis permis d'exprimer quelques doutes sur les questions dont la solution est plus lointaine, et je l'ai fait avec confiance, car c'est le propre des intelligences d'élite de tolérer et même de provoquer la discussion.

II

Paris, le 4 octobre.

L'émotion causée dans le pays par le renchérissement des céréales risquait de ressusciter d'anciens préjugés et d'aggraver un état de choses qui ne présente en lui-même aucun motif de sérieuse alarme. La libre circulation, le libre commerce des grains, sont, vous l'avez éloquemment proclamé et démontré, le meilleur moyen de parer à un désastre, inévitable si le mal de la peur venait grossir le danger d'une récolte médiocre. Vous avez fait justice de cette *terreur des subsistances*, qui tendrait à restaurer le *fédéralisme des marchés*. Il ne faut pas que le transport des céréales soit interdit par l'émeute, quand il ne l'est plus par la loi, et vous amenez la conviction populaire à se ranger sous l'empire éclairé du législateur.

La situation n'est pas aussi mauvaise que les craintes des populations, et peut-être aussi les coupables espérances des spéculateurs, ont voulu la faire apparaître. La récolte est médiocre, mais elle ne descend pas à cette limite périlleuse où commence l'appréhension de la disette. Grâce à Dieu, depuis que les barrières intérieures ont été abattues, la France n'a plus eu à trembler devant les horribles invasions de la faim, si fréquentes sous l'Ancien régime. La facilité des communications, le vaste réseau de nos routes, auquel vient s'ajouter le réseau des canaux et des chemins de fer, complètent l'œuvre de Turgot et de la Révolution ; le dix-huitième siècle a eu la gloire de lever les obstacles artificiels qui s'opposaient au transport des céréales ; nous aplanissons de plus en plus les obstacles naturels qui rendaient ce transport coûteux et pénible. Bientôt les conditions de la vente seront plus égales, et l'abondance des grains se répartira sur les diverses régions de notre territoire.

En attendant que ce progrès définitif s'accomplisse, il faut, sans propager une fausse sécurité, faire comprendre au pays que la liberté largement pratiquée et la prévoyance sociale suffisent pour le mettre à l'abri d'une horrible calamité. Ce triomphe de l'intelligence, vous y aurez noblement coopéré.

Vous ne vous êtes pas contenté de ce premier succès ; reportant votre pensée plus haut et plus loin, vous avez voulu déduire de l'embarras du moment une leçon pour l'avenir, et chercher comment on pourrait prévenir la gêne qui résulte du renchérissement périodique des céréales.

On vous a reproché de mal choisir l'heure d'une pareille étude, qui demande, dit-on, le calme des jours prospères, et qui risque d'exalter les frayeurs du peuple en présence du prix élevé des subsistances. Nous ne saurions nous ranger à cet avis ; on ne se préoccupe jamais d'empêcher le mal quand il est absent, et si la Providence nous envoie une épreuve à subir, ne renonçons pas du moins à profiter d'un avertissement sévère. D'ailleurs, le plus sûr moyen de calmer des inquiétudes factices ou exagérées, c'est de les regarder en face. Il suffit de constater les conquêtes accomplies au profit de

l'alimentation publique et celles que l'avenir nous prépare, pour écarter de vaines terreurs.

La production ordinaire des céréales s'est rapidement accrue en France, elle a grandement dépassé la marche progressive de la population. Qu'il nous suffise de rappeler ici que depuis un siècle la quantité du froment récolté chez nous a plus que doublé ; elle atteindra bientôt 80 millions d'hectolitres¹ ; elle dépassait à peine le chiffre de 50 millions en 1818, et présente un total supérieur à celui des récoltes réunies de la Grande-Bretagne, de l'Espagne, de la Hollande, de la Belgique, de la Prusse, de la Suède et de la Pologne.

Ce résultat, bien constaté, ne permet pas de conserver la crainte d'une disette proprement dite ; il suffit aussi pour montrer que la libre importation des grains étrangers, ce régime sous lequel la France a toujours vécu jusqu'au temps de la Restauration, ne risquerait point d'anéantir nos dix millions de cultivateurs et les 3 milliards de revenu de notre sol.

Mais ce progrès n'empêche pas l'inconstance des saisons et l'inégalité des récoltes ; les lois de la nature ne sont régulières, en ce qui touche la production territoriale, que par le retour à peu près certain et constant des mêmes irrégularités. « Ces vicissitudes de la production, a dit avec raison M. Léon Faucher², l'homme peut les corriger en les compensant l'une par l'autre ; il dépend de lui de recueillir et de conserver, lorsque la moisson est exubérante, l'excédent de la consommation ordinaire, pour combler le vide que vient de laisser une année désastreuse. Il dépend de lui, grâce à la variété des climats qui fait que la récolte des céréales manque rarement à la fois sur plusieurs points du globe, de rétablir l'équilibre, en portant les grains des contrées qui en ont trop, à celles qui n'en ont pas assez. Le commerce devient ainsi un auxiliaire de la Providence, il concourt à l'ordre et le rend stable, complet, universel. »

Cette pensée, vraie, juste, était présente à votre esprit, monsieur, quand vous avez demandé le rétablissement des greniers de réserve, afin de susciter dans les jours de disette aux spéculateurs et aux détenteurs de blé une concurrence sage et modérée et de tenir le pain à un niveau à peu près égal. Mais il est de notre devoir d'ajouter que le mode d'exécution auquel vous semblez vous être arrêté est condamné par l'expérience des temps passés et par l'opinion unanime des hommes qui l'ont soumis à un examen calme et approfondi. Non, ce n'est ni l'égoïsme, ni la cupidité du commerce qui ont fait supprimer ces greniers, ces réserves, ces approvisionnements ; le législateur n'a pas été coupable d'effacer de nos institutions un vain leurre, de reconnaître que l'intervention directe de l'État dans le commerce des grains amène la disette au lieu d'y faire obstacle. Du moment où le trésor public agit, il peut et il doit perdre sur l'achat des blés ; les particuliers renoncent donc à opérer en concurrence avec lui, il éloigne tous les autres marchands. Alors la fonction du gouvernement augmente chaque jour ; il n'avait d'abord voulu porter qu'un secours modéré, il faut bientôt qu'il pourvoie à tous les besoins, parce qu'on ne s'unit point à lui³. Il faut qu'il s'abstienne, ou qu'il se charge de toute la masse des transactions journalières sur les subsistances ; il n'est pas pour lui de milieu entre une influence indirecte, éclairée, qui aide à franchir les époques

¹ Elle est aujourd'hui de plus de 100 millions d'hectolitres. (Note de l'édition de 1869)

² *Journal des Économistes*, 1845, t. XII, p. 193.

³ Necker, sur *la législation et le commerce des grains*, II^e partie, page 8.

difficiles, et le monopole. Inviter le gouvernement à ouvrir des greniers de réserve, c'est, en matière d'approvisionnements, couper le nœud gordien au lieu de le délier.

Vous prétendez, en employant ce magnifique langage dont vous possédez le secret, que la question du commerce des grains échappe par sa masse et par sa pesanteur aux mains de la science : qu'il me soit permis d'appliquer ici ces paroles, et de dire : le commerce des grains échappe par sa masse et par sa pesanteur aux mains de l'État ; le monopole imposerait au gouvernement un fardeau impossible ; or, en dehors du monopole, il n'y a dans l'intervention directe du pouvoir que danger et déception.

Nous ne parlerons pas des autres difficultés signalées par Turgot dans ses admirables lettres sur la liberté du commerce des grains. « Il faut que le peuple vive, dit ce grand économiste, et quand le gouvernement a détruit le commerce qui l'aurait fait vivre, il faut qu'il s'en charge, qu'il se fasse commerçant de blé, qu'il emploie à ses achats des fonds toujours pris sur ce pauvre peuple, qu'on s'imagine soulager ; il faut qu'il soit trompé dans ses achats, parce qu'il n'a aucun des moyens qu'ont les négociants pour ne l'être pas ; parce qu'un homme qui fait un métier qu'il ne sait pas, est toujours trompé..., ses achats, ses transports se font sans économie... Il perdra sur ses ventes, parce qu'il aura peine à résister aux murmures populaires qui lui en feront une loi... Il ne remplira pas les besoins, parce qu'il n'est pas possible qu'il y sacrifie d'aussi gros fonds que le commerce libre... »

Turgot signale aussi les embarras de la fixation des prix d'achat et de vente ; la perte imposée aux cultivateurs réduits à ne rencontrer aucune compensation quand leur récolte est peu abondante, et la terrible responsabilité qu'encourt un pouvoir assez téméraire pour persuader au peuple qu'il possède la force de conjurer toutes les incertitudes, toutes les fluctuations de l'avenir.

Cependant, il n'est qu'un moyen d'empêcher les funestes effets des années stériles : c'est de porter le grain où il n'y en a pas, ou d'en garder pour le temps où il n'y en aurait pas.

L'impuissance et le péril des prétendus *greniers d'abondance* ne permettent plus d'y avoir recours ; l'histoire proteste contre une pareille témérité.

Nous croyons que les particuliers, abandonnés à leurs propres ressources, ne peuvent conserver des réserves suffisantes ; il leur manque le capital, qui les mettrait en position d'attendre une vente lointaine, et leur industrie morcelée met hors de leur portée les procédés perfectionnés et économiques de conservation des grains. Ceux-ci se trouvent fréquemment avariés ou dévorés par les insectes et les animaux nuisibles.

Le commerce libre nous inspire plus de confiance ; il saura mieux niveler les conditions, prévoir les besoins, empêcher ces violentes fluctuations de prix, qui portent toujours un coup funeste aux classes laborieuses. Mais nous pensons avec vous, monsieur, qu'il est bon de susciter aux spéculateurs une concurrence sage et modérée, et d'empêcher ainsi le sinistre spectacle de l'avidité qui marchande avec la faim.

Il est utile aussi que le cultivateur profite directement de la hausse sur l'excédent des bonnes années, afin qu'il supporte plus facilement l'inconvénient d'un prix modéré, alors que la récolte vient à manquer.

Le concours de l'action publique et de l'action privée peut seul amener la solution du problème que vous avez posé.

Si le gouvernement ne doit point se faire marchand de blé, il peut, soit bâtir lui-même des *entrepôts*, des magasins, où les excédents des bonnes récoltes seraient versés par les cultivateurs, soit encourager et susciter une pareille entreprise sur une grande échelle.

On introduirait dans ces vastes magasins les procédés que la science a découverts, pour la conservation facile et peu coûteuse des céréales ; l'agglomération des réserves privées présenterait le double avantage d'une économie sur les constructions et d'une sécurité plus complète.

Mais cet instrument matériel, mis au service des producteurs de blé, risquerait de demeurer impuissant si l'on n'y joignait des avances faites aux consignataires. Ces avances seraient calculées de manière à mettre le Trésor, dans le cas où l'État tenterait directement une semblable entreprise, ou la compagnie qui se formerait dans ce but, à l'abri de toute chance de perte. L'intérêt devrait être modéré ; on en élèverait le taux à mesure que le prix du blé atteindrait des limites de cherté, afin d'engager alors les propriétaires à verser la réserve sur le marché.

De cette manière, un capital assez restreint permettrait d'atteindre tous les résultats qu'a poursuivis en vain le système des greniers d'abondance. L'État serait mis à l'abri d'une responsabilité terrible ; un libre essor se trouverait conservé aux transactions privées, et l'industrie agricole obtiendrait un secours efficace ; elle serait dotée d'un élément nouveau de richesse et de sécurité.

Qu'il me soit permis d'espérer que votre concours ne manquerait pas à l'application d'une pareille idée¹. Vous aimez l'agriculture, vous comprenez l'importance de cette industrie fondamentale ; mettez-vous donc à la tête des améliorations, des réformes que réclame cette branche essentielle de la production des richesses. La vie à bon marché, c'est la condition première de l'existence des travailleurs, et nous nous exposerions à un grave péril si nous fermions les yeux sur l'avenir que prépare au monde la grande révolution économique accomplie de l'autre côté de la Manche. Il faut mettre la France en état de braver toute concurrence pour la production agricole ; car là se rencontre également la condition essentielle de la prospérité de nos artisans, de nos ouvriers, de nos fabricants, de nos manufacturiers. Nous y arriverons en substituant à chacune des protections, la plupart du temps stériles, inscrites dans les tarifs de douane, une protection effective, résultant de la suppression des charges qui grèvent le sol, ou des institutions qui seconderont l'activité du cultivateur. La production deviendra ainsi plus abondante et plus régulière ; nous échapperons au danger d'un malaise aussi bien qu'aux craintes d'une pénurie accidentelle des subsistances.

Le choix ne nous est même pas laissé : la Grande-Bretagne ouvre ses portes aux céréales du monde entier ; elle va procurer à sa population laborieuse une nourriture abondante, à un prix réduit ; le commerce de ce puissant empire s'occupe d'ajouter à de vastes *docks* des magasins de réserve qui empêcheront les fortes variations de la valeur des grains. Ceux qui redoutent la prééminence victorieuse de l'Angleterre doivent bien se garder de lui abandonner le plus irrésistible de tous les monopoles, le monopole de la liberté.

Le texte de Lamartine amena aussi des réponses par Frédéric Bastiat et Gustave de Molinari.

¹ Un agriculteur distingué, M. Briau, membre du Conseil général de l'Indre, a fort bien développé les avantages des *greniers de consignation*, dans un écrit sur les *crises industrielles*.

Partie II.

Sous la puissance des circonstances (1847) — Lettre de Frédéric Bastiat à Lamartine, non comprise dans les *Œuvres complètes*

En 1847, le front jadis uni des libre-échangistes présentait des signes de fissures qui allaient se matérialiser davantage au fil des mois, jusqu'à ce que la révolution de 1848 ne vienne juste à temps pour redynamiser le camp libéral dans une opposition à un nouvel ennemi.

À l'été 1847, Frédéric Bastiat était en quête de nouveaux soutiens, de nouveaux porte-paroles pour son agitation. Ses regards se portèrent vers un homme à la gloire sans cesse ascendante : Lamartine. Après l'avoir fort rudoyé, à une époque où Molinari le considérait encore comme un modèle¹, il se mettait à rêver de son adhésion.

Pour le rallier à la cause libre-échangiste, Bastiat lui envoya la lettre suivante, que nous prenons le parti de reproduire, car elle ne se trouve dans aucune édition de ses *Œuvres* :

LETTRE DE M. FRÉDÉRIC BASTIAT.²

Monsieur Alphonse de Lamartine
Député
À Saint-Point près Mâcon,

Lyon, le 3 août 1847.

Monsieur, me pardonneriez-vous d'avoir deux fois essayé de vous combattre ? Vos paroles ont un tel retentissement, vos nobles sentiments trouvent si bien le chemin de tous les cœurs que les erreurs, s'il s'en glisse quelque une dans vos écrits, n'y sont que plus dangereuses. Les signaler c'est encore rendre hommage à votre puissance.

En tout cas, si j'ai eu tort, je viens le réparer. Votre génie vous a placé dans la plus haute position du monde intellectuel. Votre sincérité ne vous a pas moins élevé dans la confiance du pays. Il vous reste à conquérir une place analogue dans le monde des faits, dans la politique active. Veuillez examiner si ce qu'il me reste à vous dire ne vous en fournit pas l'occasion.

Je suis venu ici dans l'intérêt de notre œuvre, la Réforme commerciale. Dans une séance publique je hasarderai notre programme. Mais j'aimerais mille fois qu'il fût proclamé par vous. Sorti de ma bouche, il n'ira pas plus loin que la portée de ma voix. Proclamé par vous, il sera répété par les mille voix de la presse et deviendra le programme de la France. Qui sait ? Après l'avoir fait accepter à l'opinion, peut-être serez-vous chargé de le réaliser dans nos lois — et sans vous démentir, plus heureux en cela que sir Robert Peel.

Monsieur, il faut un programme au pays, un programme clair, simple, précis, fondé sur une réforme sérieuse, profonde, féconde, exécutable, allant au fond des choses, conférant un bien réel aux masses. Ce programme, voulez-vous le faire retentir à Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Nantes, le Havre ? Acceptez, et je vous prédis deux

¹ Voir ses articles au *Journal des économistes* de février 1845 et d'octobre 1846.

² *Lettres à Lamartine, 1818-1865*, Paris, 1892, p. 243-246

gloires impérissables : l'une, celle du poète, votre génie vous l'a déjà acquise ; mais ne serait-il pas beau que la France eût dans le premier de ses poètes le plus grand de ses bienfaiteurs ?

Pourquoi vous le dissimulerais-je ? Plus la France admire votre imagination, plus elle s'en défie. Elle croit que la poésie et les affaires s'excluent ; elle trouve dans vos discours de nobles pensées, de généreuses intentions, une éloquence inimitable, elle n'y trouve pas un *programme*, c'est-à-dire *ce qu'il y a à faire actuellement*. Dites-le-lui. Dites-lui : Si j'étais ministre, voici les réformes que je ferais et l'ordre dans lequel je les ferais ! — Et si cela est clair, saisissant, pratique, soyez sûr que la France vous portera au ministère.

Vous me demandez quel est ce programme. J'aurais besoin d'en conférer avec vous. Mais je n'hésite pas à vous en donner ici le squelette : vous en ferez une statue.

Le point de départ est la réforme commerciale.

Les hommes qui ont réduit le régime protecteur en système, MM. Ferrier et Saint-Cricq, conviennent que ce régime, ayant pour objet d'éloigner les occasions de perception, se développe aux dépens du fisc. Donc, en l'abolissant, vous faites prospérer le fisc et vous lui rendez ce que lui coûtera la réforme postale et la réduction de l'impôt du sel. Voilà donc trois réformes dans une ; et n'est-ce pas une chose merveilleuse de combler deux déficits, non par une aggravation, mais par une diminution de charges ?

Ensuite la liberté commerciale assure la paix, une paix *qui se maintient par elle-même*. Vous pouvez donc réduire nos forces de terre et de mer, économie immense au moyen de laquelle vous supprimez l'octroi, et refaites la législation si oppressive des contributions indirectes. En outre vous adoucissez et le recrutement et toutes ces ordonnances maritimes qui sont le fléau de votre marine.

En voilà assez pour un ministère de quatre ou cinq ans. Voulez-vous que nous discussions à fond ce programme ? Je suis prêt à aller chez vous dans cet objet, si, dans le cas où vous l'adopterez, vous me promettez de venir faire de la propagande, car, avant tout, il faut le faire accepter par l'opinion.

Vous lui reprocherez peut-être d'être un peu trop exclusivement financier. Mais allez au fond des choses et voyez si, sous ces questions de finances, il n'y a pas des questions de moralité, de justice, de démocratie, de progrès dans tous les sens, de non intervention armée, d'équitable répartition des charges, de conciliation entre le peuple et la bourgeoisie. Au reste, c'est là précisément ce que je voudrais discuter avec vous, et je ne puis le faire dans une lettre dont je dois au contraire vous prier d'excuser la longueur.

J'ai l'honneur, d'être, monsieur, votre très dévoué serviteur.

FRÉDÉRIC BASTIAT (Chez M. Arlès-Dufour, à Lyon)

La proposition de Bastiat était habilement formulée. Flattant l'ego de Lamartine et lui offrant une occasion de se porter en avant, de plus en plus près de la conquête du pouvoir, elle était presque irrésistible. Dès la fin de ce mois d'août 1847, on verrait le grand poète devant l'assemblée marseillaise du libre-échange, employer sa verve et la chaleur de son langage à la cause de la liberté commerciale. Aux Marseillais il dit ce jour-là : « Les voiles de vos navires, les pointes de vos mats, la fumée de vos innombrables bateaux à vapeur écrivent à toute heure, sur votre ciel limpide et sur les vagues de toutes les mers, le dogme triomphant de la liberté des échanges. Puisse la

main de vos députés, à laquelle ma faible main ne faillira pas, l'écrire bientôt dans nos lois ! »¹

Il nous est toutefois permis de douter de sa sincérité.

Nous rappellerons, pour corroborer notre sentiment, qui pourra paraître un peu dur, un épisode assez similaire, et qui s'est déroulé dans cette même ville de Marseille, en ce même mois d'août 1847.

Lamartine participait alors à une réunion d'ouvriers-poètes. On sait que dans son *Cours familier de littérature*, il a laissé sur cette « poésie des ateliers » des remarques assez acerbes, raillant ces « médiocrités rimées sur lesquelles les artisans, dépaysés dans les lettres, tentent trop souvent, sans génie et sans outil, de faire extasier leur siècle »². Mais en août 1847, devant les ouvriers de Marseille, le séducteur et habile politique qu'était Lamartine tenait un tout autre langage. « Je me sens véritablement heureux et glorieux, disait-il, d'avoir été choisi par vous pour participer, au moins de nom, à vos réunions littéraires et populaires. Je mets au-dessus de bien des titres de ce genre celui de membre de la société d'ouvriers que vous êtes venus m'apporter ; et si j'avais à parer, à la fin de ma vie, mon nom de quelques-uns de ces titres en France ou à l'étranger, je vous le dis avec vérité, je vous le dis de cœur et sans flatterie, je voudrais qu'on inscrivit avant toutes les autres ce modeste titre de membre de la Société des ouvriers de Marseille. »³

Une fois cette diatribe finie, Lamartine fut raccompagné à son hôtel sous les hourras, les mains sur un large bouquet de fleurs qu'on lui avait offert. Une fois rentré, et désormais seul avec le poète marseillais Autran, il explosa. Ce dernier raconte la scène dans ses *Mémoires* : « Lorsqu'il se vit bien seul dans l'escalier, n'ayant plus d'autre témoin que moi, il aplatit les fleurs contre le mur, d'un geste de colère, et joncha les marches de leurs débris : Voilà pourtant, murmura-t-il, à quel prix s'achète la popularité ! »⁴

¹ Le discours de Lamartine du 24 août 1847 a été reproduit dans le *Journal des économistes* (septembre 1847) qui ne manqua de fêter l'adhésion de ce bel athlète. Il fut aussi publié en brochure par l'Association pour la liberté des échanges (Lyon, 1847).

² *Cours familier de littérature*, t. VII, p. 304

³ Cité par Henri Guillemin, « Lamartine et la question des prolétaires », *La Revue de France*, juillet-août 1939, p. 495

⁴ Joseph Autran, *Œuvres complètes*, 1878, t. VII, p. 66

Le libéralisme et l'enseignement de l'économie en France

Le cas Joseph Garnier (1847), d'après des documents inédits

Tenue encore éloignée des cursus officiels d'enseignement, la jeune science de l'économie politique n'avait guère d'autre ressource, au milieu du XIX^e siècle, que de creuser des sillons individuels dans le sein d'institutions privées. Si alors, l'époque des pionniers était définitivement achevée et si, dans la forme comme dans le fond, rien ne semblait plus digne d'être inventé, il restait à la nouvelle génération de professeurs d'économie politique bien des défis à relever.

Le nombre des positions ouvertes était encore extrêmement réduit : on ne comptait guère alors que Blanqui (École supérieure de commerce), Chevalier (Collège de France) et Garnier (École des ponts et chaussés). Les difficultés rencontrées par ce dernier, que nous illustrons ci-dessous avec des documents d'archives, témoignent des bornes dans lesquelles un professeur d'économie politique devait encore se resserrer, même au sein d'institutions privées.

En 1846 Garnier était entré à l'École des ponts et chaussés, dont la tradition colbertiste était assumée et défendue par ses directeurs. Ceux-ci posèrent des bornes sévères à l'exposition d'une pensée radicalement libérale. Lors de son recrutement, Garnier s'était ainsi vu recommander explicitement la circonspection sur les sujets controversés : on attendait de lui qu'il édulcore sa conception de l'économie politique et qu'il se cantonne principalement aux abstractions du calcul économique. Aussi sa promotion éhontée du libre-échange, lors des premières leçons, fut-elle mal accueillie. Le conseil de l'école tira la sonnette d'alarme. On lit dans le second procès-verbal du bureau de l'école que nous publions : « Malgré les efforts faits par le professeur pour se conformer aux recommandations qui lui ont été adressées de se montrer circonspect en traitant les questions sujettes à controverses, ses opinions sympathiques au principe du « laisser-faire, laisser-passer » et aux doctrines libre-échangistes se manifestent et percent comme en dépit de lui-même dans toutes les parties de son enseignement. » Garnier tâcha par la suite de donner des gages à ses directeurs.

JOSEPH GARNIER PROFESSEUR D'ECONOMIE POLITIQUE A L'ÉCOLE DES PONTS ET CHAUSSEES

(Registre des procès-verbaux des séances du Conseil de l'École des Ponts et Chaussées commencé le 20 novembre 1839, f^o204-205, et 206-209). École nationale des ponts et chaussées, Archives 9562-02)

École royale des ponts et chaussées
Procès-verbal de la séance du Conseil de l'École du 30 décembre 1846

La séance est ouverte à midi, sous la présidence de :
M. Cavenne, Inspecteur général, directeur de l'École.

Sont présents :

MM. Fèvre, Inspecteur général ;
Kermaingans, Inspecteur général ;
Frissard, Inspecteur divisionnaire, professeur suppléant de constructions maritimes ;
Dufrenoy, Inspecteur général des Mines, professeur de minéralogie et de géologie ;
Belanger, Ingénieur en chef, professeur de mécanique appliquée ;
Cotelle, professeur de droit administratif ;
Boummars, Ingénieur en chef, Inspecteur de l'École, faisant fonction de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 27 novembre est lu et adopté.

Il est donné lecteur de trois lettres de M. le Sous-Secrétaire d'État.

Par la première de ces lettres, en date du 1^{er} décembre, M. le Sous-Secrétaire d'État informe M. le directeur de l'École que les exigences du service ayant mis l'administration dans la nécessité de donner par anticipation une destination définitive à huit élèves qui avaient été primitivement placés à titre provisoire dans des arrondissements, ces élèves, MM. Grimmeo, Leferme, Marx, Puquière, Bertin, Gardieu, Darcel et Bernard, ne rentreront pas à l'École et devront être inscrits sur les contrôles comme élèves de 1^{ère} classe hors de concours, à dater du 1^{er} décembre 1846.

Par la seconde, en date du 8 décembre, M. le Sous-Secrétaire d'État informe M. le Directeur que, d'après le désir manifesté à plusieurs reprises par le Conseil de l'École, M. le Ministre des Travaux Publics vient de décider que des leçons d'Économie politique seront faites à l'École des Ponts et Chaussées pendant la session de 1847 ; que M. Joseph Garnier, jeune économiste, auteur de quelques publications qui ont mérité le suffrage du public, a été désigné pour faire ces leçons, et qu'en conséquence M. Garnier a été invité à rédiger un programme qui sera définitivement arrêté par l'administration, après avoir été soumis à l'examen du Conseil de l'École.

Par la troisième, en date du 23 Décembre, M. le Sous-Secrétaire d'État transmet à M. le Directeur le programme qui lui a été adressé par M. Garnier et l'invite à soumettre immédiatement ce programme à l'examen du Conseil.

M. le Directeur annonce que l'objet spécial de la présente séance est l'examen du programme rédigé par M. Garnier.

Il est donné lecture de ce programme.

Plusieurs membres font remarquer que le texte qui vient d'être lu ne comprenant que les titres des divisions et subdivisions d'un cours d'Économie politique, sans aucune indication de l'esprit dans lequel les diverses questions devront être traitées, et se prêtant en conséquence à des développements conçus dans les systèmes les plus différents, il est impossible que le Conseil exprime en ce moment aucune opinion précise en connaissance de cause. Ils pensent que dans cette situation il convient d'accepter le programme de confiance, en réservant au Conseil le droit et le devoir d'examiner à la fin de la session, d'après le compte qui lui sera rendu des leçons qui auront été faites, les modifications à introduire, s'il y a lieu, dans le programme d'Économie politique à adopter ultérieurement.

Cette proposition obtient l'assentiment général.

Le Conseil est en conséquence d'avis que le programme rédigé par M. Garnier peut être quant à présent accepté ; sous la réserve toutefois que les leçons qui seront faites sur les matières de ce programme devront être développées avec une grande circonspection, et de telle manière que, dans toutes les questions controversées, les faits

seuls soient présentés sous une forme affirmative, et les arguments en faveur des divers systèmes impartialement exposés, à l'exclusion de toute conclusion formelle que l'opinion commune n'aurait point définitivement sanctionnée.

Sur la proposition de M. le Directeur, le Conseil arrête ensuite que, transitoirement, la première partie du cours comprenant l'explication des principes généraux de la science économique devra être suivie simultanément par les élèves de la 1^{ère} et de la 2^e classe ; et que la deuxième partie qui a principalement pour objet l'application de ces principes aux questions de travaux publics ne sera obligatoire que pour les élèves de 1^{ère} classe.

Conformément aux prévisions de M. Garnier et aux propositions de l'Inspecteur de l'École, il y aura deux leçons par semaine jusqu'à la fin de la session.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 1 heure 1/2 .

Le Directeur de l'École.

Signé Cavenne

L'Inspecteur de l'École,

Signé Boummars.

École royale des ponts et chaussées
Procès-verbal de la séance du Conseil de l'École du 9 Mars 1847.

La séance est ouverte à onze heures, sous la présidence de :

M. Cavenne, Inspecteur général, directeur de l'École.

Sont présents :

MM. Fèvre, Inspecteur général ;

Frissard, Inspecteur divisionnaire, professeur suppléant de constructions maritimes ;

Mary, Ingénieur en chef, professeur de construction ;

Belanger, Ingénieur en chef, professeur de mécanique appliquée ;

Reynaud, Ingénieur en chef, professeur suppléant d'architecture ;

Boummars, Ingénieur en chef, Inspecteur de l'École, faisant fonction de secrétaire.

Le procès verbal de la séance du 30 décembre 1846 est lu et approuvé.

Il est donné lecture de deux lettres de M. le Sous-Secrétaire d'État, toutes deux à la date du 12 Janvier.

Par la première, M. le Sous-Secrétaire d'État approuve les propositions faites par le Conseil, dans la séance du 27 Novembre 1846, à l'effet d'introduire divers changements dans l'échelle des degrés ;

Par la seconde, il décide, conformément aux propositions faites par le Conseil dans la séance du 30 décembre, 1^o. que la première partie des leçons sur l'Économie politique, comprenant l'exposition des principes généraux de cette science, sera suivie simultanément par les élèves de 1^{ère} et de 2^e classe ; et que la deuxième partie qui a principalement pour objet l'application de ces principes aux questions de travaux publics sera obligatoire pour les élèves de 1^{ère} classe seulement ; 2^o. qu'il y aura deux leçons par semaine jusqu'à la fin de la session.

À l'occasion de la lecture de cette seconde lettre, M. le Directeur informe le Conseil qu'il a suivi assidument les leçons de M. Garnier et qu'il a reconnu que malgré les efforts faits par le professeur pour se conformer aux recommandations qui lui ont été adressées de se montrer très circonspect en traitant les questions sujettes à controverse, ses opinions sympathiques aux principes de *laissez-faire* et de *laissez-passer* et aux doctrines libre-échangistes, se manifestent et percent, comme en dépit de lui-même, dans toutes les parties de son enseignement. — M. le Directeur ajoute qu'en ce qui regarde la deuxième portion du cours, celle qui a pour objet les applications aux travaux publics, M. Garnier est venu lui exposer que non seulement il n'était point en mesure de donner cette année cette partie de son enseignement, mais que l'état présent de ses études ne lui permettait pas d'en arrêter le programme ; et qu'il le priait de le guider à cet égard. Après s'en être entendu avec l'Inspecteur de l'École, le Directeur a invité M. Garnier à examiner s'il ne pourrait pas adopter, sauf à proposer des modifications ou additions, le programme arrêté en 1837 pour l'École du Génie civil de Gand ; et il l'a en même temps informé qu'il soumettrait au Conseil et à M. le Sous-Secrétaire d'État la proposition de renoncer, pour cette session du moins, à la partie du cours concernant les applications.

Le Conseil reconnaît que dans l'état des choses, il n'y a point d'autre parti à prendre ; et qu'en conséquence il y aura lieu de terminer le cours quand le professeur aura achevé le développement des principes théoriques.

Suivent des développements sur la discipline et le règlement intérieur de l'École, qui ne concernant plus Garnier, ne nous ont pas paru mériter d'être reproduits ici.

La séance est levée à 1 heure.

Le Directeur de l'École.
Signé Cavenne

L'Inspecteur de l'École,
Signé Boummars.

La révolution dans tous les sens

Recension critique de : Douglas Moggach & Gareth S. Jones (éd.), *The 1848 Revolutions and European Political Thought*, Cambridge University Press, 2018

L'euphorie révolutionnaire de 1848, particulièrement vive en France en février et en juin de cette année de tremblements, amène par sa nature des analyses divergentes. Mouvement vers la liberté, pour ceux qui s'attachent aux libertés politiques, qui gardent en tête le fameux tableau de Delacroix, ou qui applaudissent à la mise en échec de la « menace rouge », la révolution de 1848 est aussi, dans l'autre camp, le temps de la révolte ouvrière, des premiers essais socialistes et des ateliers nationaux.

Dans ce remue-ménage historiographique, où chacun tente de tirer la couverture à soi, alors que l'histoire déformée ne saurait être d'aucun usage, pour quiconque et à quelque fin que ce soit, il m'a paru intéressant de lire et de rendre compte de l'ouvrage collectif que deux historiens de tendance marxiste ont édité cette année sous le titre *The 1848 Revolutions and European Political Thought*, et cela d'autant que deux des contributions sont consacrées, l'une à Proudhon, l'autre à Lamartine, deux personnages majeurs dans notre étude des premières années de la carrière de Gustave de Molinari.

Le pédigree des éditeurs mérite une mention introductive, sans procès d'intention toutefois. Ils sont, de manière revendiquée, des spécialistes du marxisme. Déjà auteur d'une étude sur Marx, Engels et le manifeste communiste (2002), Gareth S. Jones a sorti récemment *Karl Marx : Greatness and Illusion* (2016). Quant à Douglas Moggach, il a publié des ouvrages sur les Jeunes Hégléiens (2006) et sur la pensée politique et philosophique d'un partenaire de Marx, devenu ensuite son ennemi : Bruno Bauer (2003).

Cette préférence se retrouve dans leur introduction et leurs contributions respectives, où ils citent Hegel et Marx en permanence et souvent hors de propos, car, en faisant de Marx un auteur cardinal, selon le prisme duquel ils jugent les événements de 1848, ils renversent le séquençage vrai du développement du socialisme, qui fait apparaître qu'en 1848 Marx est encore un personnage secondaire, extrêmement méconnu.

Un dernier mot sur eux, avant d'en venir à l'étude sur Lamartine, qui retiendra ici seule mon attention. Ce dernier mot pour dire que la justification de modernité qu'ils fournissent à cette période historique ne me convainc guère, et que celle-ci mérite d'après moi d'être étudiée pour d'autres raisons. D'après les auteurs, c'est l'émergence du populisme d'extrême-droite aux États-Unis et en Europe, dont ils trouvent des affinités avec la situation française post-1848 avec la figure de Napoléon III, qui rend le sujet particulièrement intéressant. J'avoue ne m'être jamais interrogé sur la similarité, qu'ils défendent, entre « les discours démagogiques de Bonaparte le petit et ceux de Trump »¹ ; c'est peut-être un défaut, mais je n'ai jamais porté sur ces choses-là mes réflexions.

¹ Douglas Moggach & Gareth Stedman Jones, « Introduction », *The 1848 Revolutions*, op. cit., p. 2.

Cela étant, obnubilés par ces rapports passé-présent, entre développement du socialisme et épanouissement du populisme, les éditeurs affichent une vision un peu fermée de la révolution de 1848, qui ne peut être pour eux que la lutte pour la démocratie et pour des droits accrus en faveur des ouvriers. Il m'apparaît que, dans la tête des éditeurs, Molinari ou Bastiat ne font pas partie des révolutionnaires de 1848. De toute évidence, il y eut cependant d'autres révolutionnaires que les partisans de la démocratie et du socialisme, et parmi ceux-là je dois citer les libéraux radicaux. Ils firent pendant la révolution une autre forme d'agitation ; leurs revendications étaient autres. L'histoire, très certainement, n'a pas entièrement marché dans leur sens, mais ce n'est pas une raison pour les laisser de côté, par désir de simplification ou, pire, par dogmatisme.

Ces considérations préliminaires posées, entrons dans l'article consacré à Lamartine.¹

Alphonse de Lamartine, apprenti révolutionnaire ou apprenti sorcier ?

J'ai eu l'occasion de citer un témoignage, en conclusion de l'article sur la nouvelle lettre de Bastiat découverte dans la correspondance de Lamartine, qui nous rappelle de manière criante la dimension machiavélique du poète, capable de tout pour accroître son aura et son emprise sur les événements.

Ses contemporains s'en font l'écho, désabusés, dans des mots souvent cités.

Ainsi de Tocqueville :

« Je ne sais si j'ai rencontré, dans ce monde d'ambitions égoïstes, au milieu duquel j'ai vécu, un esprit plus vide de la pensée du bien public que le sien. J'y ai vu une foule d'hommes troubler le pays pour se grandir : c'est la perversité courante ; mais il est le seul, je crois, qui m'ait semblé toujours prêt à bouleverser le monde pour se distraire. Je n'ai jamais connu non plus d'esprit moins sincère, ni qui eût un mépris plus complet pour la vérité. Quand je dis qu'il la méprisait, je me trompe ; il ne l'honorait point assez pour s'occuper d'elle d'aucune manière. En parlant ou en écrivant, il sort du vrai et y rentre sans y prendre garde ; uniquement préoccupé d'un certain effet qu'il veut produire à ce moment-là. »²

Ou encore Charles de Rémusat :

« J'accorde que son esprit est vague, décousu, chimérique même, mais lui n'est rien de tout cela. Il pense constamment à lui et ne pense qu'à lui. Éveillez-le subitement dans son plus profond sommeil, donnez-lui la nouvelle la plus surprenante, la plus tragique, il ne songera qu'à une chose : au rôle qu'elle peut lui imposer, et répondra en parlant de lui. »³

Cherchant dans les circonstances historiques, qui sont pour tout le monde une donnée, des occasions de se mettre en valeur, Lamartine joua dès ses débuts avec le feu. Au milieu de l'agitation des esprits dans la direction de cette fiction d'humanisme qu'on appelle le socialisme utopique, Lamartine apporta des gages de sa modernité. Dans un poème intitulé *Utopie* (1839), il présentait le cadre d'une citée imaginaire, à la façon des réformateurs socialistes du temps, de Cabet à Fourier.

¹ Jonathan Beecher « Lamartine, the Girondins, and 1848 », p. 14-38

² *Souvenirs*. — *Œuvres complètes*, vol. XII, Paris, 1964, p. 126

³ Charles de Rémusat, *Mémoires de ma vie*, vol. IV, Paris, 1958, p. 31

Le sentimentalisme, l'humanisme et l'utopisme de Lamartine, dès la première époque, peuvent être présentées comme annonciatrices de l'échauffement des esprits et de l'agitation révolutionnaire de 1848. Mais plus immédiatement, lorsqu'on évoque l'influence de Lamartine sur les journées de février, c'est sa grande *Histoire des Girondins* (1847) qu'on a en vue. C'est l'un des objets de l'article de Jonathan Beecher dans ce recueil.

Cet article n'a pas pour lui le mérite de l'originalité, je crois même qu'il n'y prétend pas, mais comme synthèse de l'impact de l'*Histoire des Girondins* sur la Révolution de 1848, et de la participation politique du poète à ces événements, c'est une contribution d'une certaine valeur. Sur le premier point, l'auteur met très justement en rapport le jugement des contemporains qui, à l'instar de Victor Hugo, ont mis en avant cette influence, avec les faits réels et le déroulé vrai des événements. Il poursuit, dans un second temps, son auteur sur la scène politique, pour ne l'abandonner qu'après son échec présidentiel, où précisément, s'étant peut-être brûlé les doigts, Lamartine put se sentir abandonné de tous.

L'*Histoire des Girondins* avaient été conçu par Lamartine pour remplir deux grands objectifs. Le premier, de le renflouer financièrement — en 1843 ses dettes étaient estimées à 1 200 000 francs ; — le second, de le placer comme un historien, un écrivain hors pair, penseur de la politique, magicien des mots, homme providentiel, appelé à connaître un destin politique majeur dans un avenir proche.

De l'historien, Lamartine n'a ni la rigueur ni l'opiniâtreté. Les événements historiques ne le passionnent pas ; il en tire le récit chez d'autres ; il les arrange ensuite à sa manière, pour satisfaire un désir d'ensemble et un effet de composition qu'il s'est promis. Il montre peu de scrupules quand, à l'occasion, il lui semble utile d'inventer des discours ou des scènes poignantes. La raison en est que son objectif n'est pas l'histoire en tant que telle, comme objet, pourrait-on dire, mais la représentation que la génération présente peut s'en faire et les enseignements qu'elle peut en tirer, ou qu'on peut tirer pour elle.

À ce jeu, Lamartine est habile. Sentant une révolution populaire arriver, il entend la guider, la diriger dans le bon sens, enseigner à la masse qui l'accomplira le vrai sens de sa mission. Pour cela il est impératif, notamment, de la dégoûter de la violence, de lui faire haïr les débordements et les massacres.

Les mots avec lesquels Lamartine présente cette mission à ses amis ont, au-delà de leur excessive théâtralité, un sens profond. « Ne lisez pas cela, dit-il ainsi à Molé, au sujet de l'*Histoire des Girondins*. C'est écrit pour le peuple. Il va jouer le grand rôle, il faut l'y disposer, lui donner l'aversion des supplices pour que la prochaine révolution soit pure des excès de la première. Il est de mon devoir de préparer le peuple, de me préparer moi-même ; car je serai l'homme d'une société nouvelle. »¹

Le succès incroyable du livre, qui dépassa très largement celui enregistré par les ouvrages similaires de Jules Michelet ou de Louis Blanc (pourtant meilleurs sur le fond), positionna Lamartine comme l'acteur principal de la Révolution à naître. « Son éloquente et vivante Histoire des Girondins vient pour la première fois d'enseigner la Révolution à la France, notera Victor Hugo à l'époque. Il n'était jusqu'ici qu'illustre, il est devenu populaire, et l'on peut dire qu'il tient dans sa main Paris. »²

¹ *Derniers souvenirs du comte Joseph d'Estourmel*, Paris, 1860, p. 109

² *Choses vues*. — *Œuvres complètes*, vol. VII, Paris, 1978, p. 1076.

Auréolé d'une telle gloire, il était naturel que Lamartine, au début des événements de 1848, se retrouva porté au rang de personnage majeur, et en vérité dans l'histoire de ces temps-là, il apparaît bien partout, tenant partout le premier rôle. Sa modération et son aura au-delà de son camp politique traditionnel en faisait d'ailleurs, chose rare, une figure trans-partisane, qui véhiculait des idées d'union et qui fabriquait en même temps, par son action, une république du consensus. Lamartine a le mérite de présenter alors, à tous les bords politiques divers (et Dieu sait que les clivages étaient alors nombreux) toujours au moins un facteur d'appréciation : sauveur du minimum, garant de l'ordre pour les uns, il est aussi pour d'autres la personnalisation des idéaux d'une nouvelle ère, et s'affiche comme sensible au sort des ouvriers.

Être populaire dans toutes les factions est une chose rare : le rester dans la durée est en revanche un exercice qui relève de l'impossible. Nulle surprise dès lors si, à partir du printemps 1848, le rapprochement opéré par Lamartine en direction de Ledru-Rollin, porteur des revendications ouvrières radicales, soit perçu comme une trahison par les plus conservateurs. Le mythe Lamartine dès lors s'étiole et le poète est relégué à un rôle plus habituel d'être une voix parmi d'autres — ce qui, dans une cohue telle que les journées de juin, n'est pas une position de choix.

Après les effusions de juin, Lamartine, jamais rassasié de popularité, défendit l'instauration d'un président de la république, avec l'idée claire de concourir à la lutte. Une fois la scène en place, il s'épuisa en dîners, rencontres et discours, pour faire valoir sa candidature. Mais en décembre les résultats furent sans appel : Louis-Napoléon Bonaparte fut élu avec 5,5 millions de voix, quand Lamartine, arrivé cinquième, n'en collectait pas même 18 000. Le tableau qu'il traça alors de ses sentiments à ses proches — « j'en éprouve une joie indicible, car ce que je vous disais était vrai. Je craignais plus que la mort la présidence »¹ — ne saurait entièrement nous convaincre. Lamartine était vaincu, sanctionné par le mouvement dont il avait animé la montée en puissance. Il retrouvait, sans le vouloir, le destin même des révolutionnaires sur lesquels il avait écrit : celui qui se montre habile à fomenter une révolution n'est pas toujours celui qui peut la conduire ni qui en tire profit.

Benoît Malbranque

¹ Lettre du 12 décembre 1848 à Valentine de Lamartine. — *Correspondance d'Alphonse de Lamartine*, tome V (1847-1849), éd. Honoré Champion, Paris, 2002, p. 536.

